

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales	1
<i>Organisation du scrutin présidentiel -contexte électoral.....</i>	1
<i>Précampagne électorale.....</i>	5
<i>Autres questions.....</i>	7
▶ Diplomatie.....	9
DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE	11
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, kidnappings, albinisme.....	12
▶ Justice, prisons	13
▶ Gouvernance	15
▶ Droits des femmes.....	17
▶ Droits de l'enfant.....	17
▶ Santé, personnes handicapées, trafic de drogue.....	18
▶ Homosexualité	20
▶ Education, université	20
▶ Médias, communication, défenseurs des droits	20
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	22
▶ Ressources naturelles, foncier	22
▶ Dérèglement climatique, environnement, aménagements	24
▶ Economie, social.....	26
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	28

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

Organisation du scrutin présidentiel -contexte électoral

02/05 - Loi de finances rectificative - Un casse-tête pour trouver les 100 milliards d'ariary manquant pour l'élection présidentielle. L'augmentation du budget de la CENI devrait occuper le débat au niveau des deux Chambres au cours de la nouvelle session ouverte ce jour. Cet organe demande 140 milliards d'ariary pour pouvoir organiser les deux tours de la présidentielle alors que dans la loi de finances initiale 2023, votée en décembre 2022, le budget consacré au scrutin n'est que de 40 milliards d'ariary. La ministre de l'économie et des finances, Rindra Hasimbelo Rabarinirinarison, aura du mal à trouver la somme manquante, l'Etat semblant rencontrer des difficultés financières. Les financements extérieurs, et surtout le « *basket fund* », ne sont pas acquis, les partenaires techniques et financiers auraient en effet imposé de nouvelles conditions avant le déblocage en cascade des financements. L'éducation citoyenne et l'inscription des électeurs sur la liste électorale figureraient parmi les conditions exigées.

03/05 - La CENI a lancé un appel à manifestation d'intérêt aux experts nationaux pour effectuer un audit du fichier électoral. L'audit sera effectué en parallèle avec un audit international prévu avant la clôture de la refonte de la liste électorale. Cet appel s'adresse notamment aux partis politiques et aux membres de la société civile. Trois experts seront retenus et procéderont à l'audit du fichier du 29 mai au 7 juin.

08/05 - A six mois de la présidentielle, des doutes sur sa tenue se font jour. Certains pensent qu'il faut prendre plus de temps pour asseoir sa crédibilité et avancent l'idée de la mise en place d'une courte transition, rapporte *Midi*. D'autres veulent que le scrutin ait lieu à la date prévue et affirment que ce serait une grave erreur de le reporter. Le débat est lancé. Les remarques quelquefois acerbes lancées contre la CENI à propos de la révision des listes électorales sèment le doute sur le déroulement normal du processus. La question du financement du scrutin est aussi mise en avant. L'idée d'une révision du code électoral est avancée régulièrement et la session ordinaire de l'Assemblée nationale serait l'occasion pour le faire mais personne ne sait si les députés mettront ce sujet à leur ordre du jour. Le FFKM, qui organise des réunions avec toutes les composantes de la société, est partie prenante dans ces discussions. Il prône la mise en place d'une concertation nationale où tous les problèmes seraient évoqués et où des solutions seraient trouvées, avec si besoin la mise en place d'une courte transition. L'ancien président Hery Rajaonarimampianina et les ténors du HVM militeraient pour parvenir à la concrétisation de ce projet qui suscite l'opposition farouche de personnalités éminentes. Tout en soulignant l'importance d'une concertation nationale, Marc Ravalomanana se déclare opposé à la mise en place d'une Transition. Andry Rajoelina serait le grand perdant de ce projet. Pour *Midi*, « *une nouvelle Transition politique risquerait de plonger le pays dans une nouvelle crise socio-économique qui pourrait être fatale pour le peuple malgache, notamment en cette période de forte souffrance face aux conséquences de la guerre en Ukraine.* »

09/05 - Vers l'instauration d'une nouvelle Transition ? Isabelle Delattre Burger, ambassadrice de l'UE déclare : « *si le gouvernement estime à un certain moment que c'est le meilleur choix pour le bien de Madagascar, nous soutiendrons les efforts du gouvernement* ». La diplomate affirme toutefois qu'une éventuelle Transition ne figure pas à l'agenda de l'UE. « *Ce n'est pas dans notre agenda. Nous n'avons pas d'agenda caché. Notre agenda est la démocratie* », soutient-elle. Les bruits qui circulent au sujet de cet éventuel « *accord politique* », établissant « *un système d'entente ou de consensus* », avant la course à la magistrature suprême, laissent entendre l'intervention discrète d'acteurs internationaux, indique *L'Express*. « *Si le gouvernement et les acteurs politiques qui sont aujourd'hui dans l'opposition se mettent d'accord volontairement, pas sous notre pression ou la pression de quiconque, pour une Transition ou un gouvernement d'union nationale, ce sera le choix souverain du gouvernement et des acteurs politiques* », ajoute l'ambassadrice. Des propos qui ont alimenté la polémique.

Selon Isabelle Delattre Burger, l'Europe n'est pas opposée à contribuer financièrement au processus électoral « mais ce sera marginal par rapport à la mobilisation de 2018. (...) Nous verrons donc ce que nous pouvons faire ». Isabelle Delattre Burger explique cette situation par des raisons budgétaires, mais aussi « *en raison du contexte politique* ». Selon la diplomate, le budget de l'UE « *a été réduit drastiquement et n'est pas extensible* ». Le contexte économique mondial après la crise sanitaire et en pleine guerre en Ukraine pourraient en être la cause. L'ambassadrice ajoute qu'une grande partie de ce budget réduit et non-extensible est déjà affectée à des programmes d'aide au développement et de coopération. En 2018, le budget alloué par l'UE au « *basket fund* » du projet SACEM (Soutien Au cycle électoral de Madagascar) était de 1,77 millions de dollars. Des sources officieuses révèlent que le président de la République aurait demandé que le budget présenté par la CENI soit revu à la baisse. Le budget de certaines rubriques serait trop élevé, entre autres la campagne de communication. Un rapport confidentiel de l'ONU, révélé par *Africa Intelligence*, recommanderait par ailleurs à son agence locale de ne pas s'engager financièrement dans la présidentielle malgache, sous peine de mettre en danger sa réputation et sa crédibilité, révèle *Tribune*.

13/05 - Roland Ratsiraka : « Une Transition serait un acte anticonstitutionnel ». Le député a ainsi souligné que « *nous devons respecter la Constitution car l'une des principales raisons pour lesquelles les pays d'Afrique dont, notamment Madagascar, n'avancent pas et sont traités par les pays occidentaux de républiques bananières, c'est que nous ne respectons même pas nos propres règles. Les deux richesses fondamentales oubliées et qui sont pourtant les priorités dans tout cela c'est la population et la nation. Quel message donnons-nous à la population quand on parle de Transition ? Et quel avenir pour une nation sans alternance démocratique normale et vivant dans l'incertitude ?* » Le président du MTS reconnaît qu'il y a des obstacles autour de l'organisation des élections, dont notamment la CENI et la HCC, mais ce n'est pas parce que le pouvoir ne respecte pas la Constitution que nous sommes en droit de proposer des dispositifs extraconstitutionnels. Il invite la communauté internationale à dissuader de telles initiatives. Nous connaissons déjà, dit-il, les méfaits d'une Transition : gabegies au niveau de l'Etat, incertitude économique, suspension des partenariats, reculs dans tous les domaines. Le MTS souhaite que l'Assemblée vote la refonte de la composition de la CENI afin de répondre à l'ensemble des critiques dont elle est l'objet afin de garantir des élections saines, transparentes et acceptées par tous.

19/05 - Perle Zafinandro, députée de Taolagnaro : « La Transition ne profiterait qu'aux politiciens opportunistes ». Outre Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina qui s'opposent catégoriquement à l'idée de mettre en place un régime de transition, certains élus au sein de l'Assemblée leur emboîtent le pas. Pour la députée de Taolagnaro, cette forme de gouvernement n'apporterait rien de bon pour le pays et la

population. « *Seuls les politiciens qui ne sont plus sûrs qu'ils vont gagner une élection, sont favorables à l'idée de gouvernement de transition. Faire partie d'un gouvernement constitue pour eux une bonne occasion de s'enrichir et en même temps, d'appauvrir la population* », souligne-t-elle.

20/05 - Une publication sur la mise en place d'une transition, avec la signature des deux anciens présidents, a circulé sur les réseaux sociaux. Le HVM et le TIM ont immédiatement démenti l'information. Les deux partis se disent victimes d'une machination politique. Le parti de Marc Ravalomanana s'est déplacé à la brigade en charge de la lutte contre la cybercriminalité pour porter plainte.

11/05 - Suite à des discussions entre la CENI et l'exécutif, le budget de la présidentielle est réduit de moitié. Il ne devrait pas dépasser 70 milliards d'ariary. Ce montant est indiqué dans une correspondance qui a fuité sur les réseaux sociaux. Il s'agirait d'une lettre adressée par Romy Voos Andrianarisoa, directrice de cabinet de la présidence, à Isabelle Delattre Burger, ambassadrice de l'UE. Le montant exact de la somme affectée par l'État sera inscrit dans le projet de loi de finances rectificative. La loi de finances initiale prévoyait une enveloppe de 40 milliards d'ariary. Christian Ntsay, premier ministre, a évoqué cette baisse du budget lors d'une interview, en janvier. « *La CENI ne part pas de rien* », avait-il déclaré. Des équipements informatiques et du matériel ont déjà été acquis pour la présidentielle de 2018. Les avions de l'armée seront mis à contribution pour la livraison des imprimés électoraux et la collecte des résultats. L'exécutif est à la recherche du meilleur prix pour l'impression des bulletins de vote et des imprimés électoraux. Le commissaire électoral de la CENI concède néanmoins que « *la contribution des partenaires internationaux sera toujours bienvenue* » mais jusqu'ici, il n'y a aucun signal de mise en place d'un « *Basket fund* ». La diplomate européenne a, du reste, souligné que la contribution de l'UE sera « *marginale* ».

10/05 - Le gouvernement rejette toute idée de Transition avant l'échéance électorale. La ministre de la communication, Lalatiana Rakotondrazafy Andriatongarivo, assure que le gouvernement « *n'a pas d'autres agendas majeurs, sur le plan politique, que l'élection présidentielle* ». Elle se réjouit, au passage, que l'agenda gouvernemental et celui de la délégation de l'UE coïncident. « *Certes, nous traversons une crise socio-économique, comme dans le reste du monde, mais il n'y a pas de crise politique à Madagascar* », lance-t-elle. « *Une Transition équivaudrait à spolier le pouvoir souverain de la population à choisir celui qui la dirigera* », plaide la ministre.

15/05 – Hery Rajaonarimampianina réfute toute implication dans le projet de Transition. « *J'ai été très étonné d'entendre dire que j'insiste à conduire cette transition mais ce n'est pas à moi qu'il fait poser les questions. Ce qu'il faut comprendre c'est que si ce genre de proposition s'invite dans les débats, ce n'est pas par hasard. Des gens pensent peut-être que c'est une solution pour sortir le pays des difficultés actuelles afin d'instaurer la sérénité avant d'aller aux élections* », se défend-il. Côté élections, Hery Rajaonarimampianina entretient le mystère, on ignore toujours s'il sera candidat.

11/05 - Le KMF/Cnoe recommande des candidatures restreintes pour stopper le « mercenariat politique ». L'organe a émis des recommandations qui, selon lui, devront mener à une élection présidentielle « *propre et apaisée* ». La première d'entre elles est de restreindre « *à deux ou trois* » le nombre des candidats, afin de mettre un terme au « *mercenariat politique* ». Le KMF/Cnoe affirme que « *certaines politiques professent un faux-semblant de comportement enthousiaste à la candidature, même si l'on sait qu'a priori ils ne n'obtiendront pas plus de 3 ou 5 % des voix. Mais leur objectif primordial est de vendre des votes et d'obtenir un siège d'autorité après l'élection* ». Les grandes entités politiques devraient donc s'organiser pour présenter chacune un seul candidat, ce qui contribuerait à réduire le montant des dépenses électorales. L'organisation ajoute : « *Cette organisation interne des politiciens de même doctrine reste réalisable si vous demeurez d'authentiques politiciens, réellement patriotes soucieux de l'avenir du peuple malgache* ». La société civile a par ailleurs insisté sur la nécessité pour les fonctionnaires de maintenir leur neutralité en période électorale et de respecter les dispositions de la loi interdisant l'utilisation des moyens et ressources de l'administration à des fins politiques.

11/05 - Le KMF/Cnoe sollicite la transparence sur les avantages « jugés excessifs » perçus par les hommes politiques au pouvoir alors que la majorité des malgaches s'appauvrit. Il demande que les responsables étatiques publient les avantages dont ils bénéficient, du président de la République aux membres du gouvernement, du Sénat et de l'Assemblée nationale. L'organisation ajoute que des élus ont garanti lors de leur campagne électorale qu'ils ne toucheraient ni salaire ni prime lorsqu'ils parviendraient au pouvoir. « *En cette fin de mandat, nous appelons ces élus à déclarer qu'ils n'ont réellement pas touché de salaire. Nous pensons que cette promesse n'est qu'une ruse pour obtenir le vote du peuple* », déclare-t-elle.

12/05 - Andrianarisedo Retaf Arsène Dama, président de la CENI, affirme que l'élection présidentielle se tiendra cette année, mettant en avant le fait qu'il s'agit d'un impératif constitutionnel. La concordance

des discours du président de la Commission électorale et de l'exécutif ne semble cependant pas suffire à rassurer l'opinion publique et à faire taire les rumeurs d'instauration d'une Transition.

13/05 - Edito de Tribune : « Petit florilège de scenarii au sujet de l'élection présidentielle ».

« Si le budget pour l'organiser correctement est insuffisant, il y a deux possibilités :

Option un, le gouvernement va se saisir de ce prétexte pour reporter les élections et se maintenir au pouvoir. L'opposition, la société civile et les bailleurs de fonds vont dénoncer cette manœuvre anti-démocratique. Il y aura un risque de crise préélectorale.

Option deux, le gouvernement va organiser des élections bâclées, ce qui va augmenter le potentiel de défaillances du système électoral, et donc favoriser le rejet des résultats par les vaincus. Il y aura un risque de crise post-électorale.

Si Andry Rajoelina se représente à sa propre réélection, et profite de son statut pour mettre toutes les chances de son côté dans une élection « à l'africaine » (« on n'organise pas des élections pour les perdre » comme disait l'ancien Président Congolais Pascal Lissouba), il y aura un risque de crise pré-électorale.

Option un, s'il gagne dans le contexte actuel où la suspicion est vive sur le manque de volonté gouvernementale de vouloir une élection équitable et transparente, l'opposition rejettera les résultats, et il y aura un risque de crise post-électorale.

Option deux, s'il perd dans le contexte actuel où fake news et propagande éhontée ont créé le fanatisme de son fan-club, celui-ci rejettera le résultat des élections, et il y aura un risque de crise post-électorale. D'autant plus que la principale raison pour laquelle les tenants du pouvoir s'accrochent à celui-ci, ce n'est certainement pas par patriotisme, mais pour sauvegarder leur accès au festin et cacher les casseroles des regards inquisiteurs.

Il semble donc que quel que soit le cas de figure, la crise est probable. »

15/05 - « Les dirigeants actuels cherchent par tous les moyens à prolonger leur pouvoir », affirme le président du MMM, Hajo Andrianainarivelo. Le parti critique le processus électoral actuel : « Rien ne va. Il est tout à fait possible d'organiser des élections non démocratiques comme ce que nous faisons actuellement », souligne-t-il., en pointant notamment du doigt les restrictions à la liberté des réunions publiques et d'expression.

19/05 - Les bureaux de vote doivent être accessibles à tous. La CNIDH et la société civile suivent une formation sur le respect des droits humains en période électorale. « L'idée n'est ni de dupliquer, ni de remplacer le travail des observateurs internationaux. Nous travaillons sur le respect des droits humains dans la période électorale. Faire en sorte qu'on ait des élections inclusives, que les questions de genre soient incluses, dans l'observation de l'élection. Que les questions de la place des handicapés soient, également, incluses. Faire en sorte que ceux qui vivent loin puissent aussi voter. Faire en sorte que chacun puisse respecter le droit de vote des uns et des autres. », déclare Michel Forst, ancien directeur général d'Amnesty international France, secrétaire général de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'homme (AFCNDH) et rapporteur spécial des Nations unies sur le volet environnement. Les participants ont échangé avec les représentants de l'AFCNDH et de l'OIF qui ont participé aux processus électoraux et qui ont fait du travail d'observation des droits humains en situation électorale. « L'objectif commun est d'organiser une élection transparente, acceptée par tous et loin des crises sociales. », a déclaré le président de la CNIDH, Seth Andriamarohasina.

20/05 - Le Groupe des cinq (G5) qui réunit membres de la société civile, groupements politiques, associations et syndicats ainsi que de simples citoyens, exige la tenue d'une concertation nationale avant la tenue des prochaines élections. Un comité spécial devra être mis sur pied pour l'organiser. Le G5 demande que l'État publie, dans un délai de 15 jours, le calendrier de tenue de cette concertation nationale. Passé ce délai, il menace de descendre dans la rue. En parallèle, le G5 entend partager avec la population et la communauté internationale les « violations répétées » de la Constitution perpétrées par les dirigeants ainsi que le non-respect des droits de l'homme.

24/05 - Préparation de la présidentielle - La société civile interpelle les députés. « Vous, les députés, avez la lourde tâche d'aller de l'avant et de faire passer des suggestions d'amélioration afin que des élections équitables et propres puissent avoir lieu. De plus, dans le cadre de l'unité nationale, le gouvernement de transition ne peut plus être accepté. Au début de l'année 2024, nous avons besoin d'un président élu selon la loi en vigueur. Le cas échéant ce serait une violation de la Constitution. Et les dirigeants du pays et les institutions devraient être les premiers à donner l'exemple dans la mise en œuvre et le respect de la loi », estime-t-elle.

25/05 - Christian Ntsay écarte l'idée d'amender la loi sur les élections. Selon lui, procéder à des changements à quelques mois de la date prévue pour le premier tour de la présidentielle pourrait avoir d'importants impacts et changerait totalement la donne. L'idée est donc écartée d'un revers de la main par le chef du

gouvernement bien qu'un projet ait été annoncée quelques jours plus tôt par les organisations de la société civile.

Précampagne électorale

02/05 - Après Ahmad Ahmad et Pierre Lenoble, c'est au tour du professeur Antoine Rabesa Zafera, ex président de l'université de Mahajanga et ancien ministre de l'enseignement supérieure, de faire l'objet d'une enquête. Une situation qui a fait réagir Siteny Randrianasoloniaiko durant son déplacement à Mahajanga, dans le cadre de son Mihava Tour. « *Je déplore le harcèlement réservé aux fils de Mahajanga* », a-t-il tonné. Pour mémoire, Ahmad Ahmad, ancien président de la Confédération africaine de football, vient d'être convoqué par le Bianco en tant que « *personne soupçonnée dans une affaire d'abus de fonction* », et Pierre Lenoble Navony, ancien président du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit, quant à lui, fait l'objet d'une enquête au niveau de l'IGE. Tout comme à Mananjary, les autorités locales n'ont pas facilité la tâche à l'équipe du Mihava Tour qui a dû passer par différents obstacles avant d'atteindre la ville de Mahajanga. Ce Mihava Tour a, une fois encore, permis à Siteny Randrianasoloniaiko de faire le point sur la situation du pays. Pour lui, le problème d'emploi, l'état des routes et la difficulté de la vie sont les principales causes de l'insécurité. Au total, 12 députés soutiennent l'élu de Toliara dans sa pré-campagne officielle.

17/05 - Pôle anti-corruption d'Antananarivo : aucune persécution politique selon la ministre de la justice. « *Le PAC n'est pas un outil de persécution politique* », a-t-elle souligné avant de soutenir que « *l'associer à la politique et aux questions ethniques relève d'un faux débat* ». La convocation de Ahmad Ahmad et d'Antoine Rabesa Zafera par le Bianco a fait dire en effet qu'elle était motivée par des considérations politiques et ethniques. *Midi* écrit : « *Depuis sa mise en place, il a été souvent vu comme un instrument pour faire plier les adversaires politiques du régime. Les observateurs se plaignent même de l'existence des traitements inégaux au niveau de cette structure.* » Dans son communiqué du 24 mars, la société civile avait condamné avec fermeté les pressions visant à museler les PAC. Ses membres ont même exhorté les autorités concernées à cesser toute tentative d'influence et de représailles, en particulier à l'approche des élections. La ministre Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa n'a pas caché son incompréhension face au comportement des organisations de la société civile qui ont quitté le CSE du PAC. « *Il est étonnant de voir la société civile prendre une telle décision. Elle a pris part à la nomination et à l'évaluation des membres du PAC dans le cadre du Comité de suivi-évaluation des Pôles anti-corruption* », s'est-elle offusquée.

02/05 - Siteny Randrianasoloniaiko, qui poursuit sa pré-campagne officielle dans les régions, refuse de démissionner de la plateforme présidentielle IRD malgré sa dissidence. Du côté des partisans du pouvoir, on réclame l'application de l'article 72 de la Constitution qui autorise la HCC à procéder à la déchéance des députés qui ne respectent pas la ligne de conduite de leur parti ou groupe politique d'appartenance. Cette disposition constitutionnelle stipule que « *durant son mandat, le député ne peut, sous peine de déchéance, changer de groupe politique pour adhérer à un nouveau groupe, autre que celui au nom duquel il s'est fait élire.* »

05/05 - Précampagne électorale : absence inexplicquée de Hery Rajaonarimampianina. Depuis son retour au pays le 11 février, le numéro un du HVM n'a effectué que deux ou trois sorties médiatiques pour ensuite se murer dans le silence. Il n'a tenu aucune rencontre avec ses partisans. L'ancien président a de nouveau quitté la Grande île pour l'Europe où il résidait depuis la fin de son mandat, en 2014, jusqu'au mois de février dernier. A souligner aussi le silence de ses compagnons de lutte. Nombre d'observateurs se posent la question de l'avenir politique de son parti et de la participation de son créateur au scrutin présidentiel.

12/05 - Siteny Randrianasoloniaiko, candidat potentiel à la présidentielle, reçu par le premier ministre du Qatar en marge des championnats du monde de judo, en sa qualité d'ancien champion malgache de cette discipline et de président du Comité olympique national. *Midi* écrit : « *Le Qatar est connu pour sa prospérité grâce à ses gisements de pétrole et de gaz naturel. Ce qui pourrait constituer une belle opportunité pour la Grande île* ». Le premier ministre est président du Fonds qatarien pour le développement. « *Il s'intéresse beaucoup à Madagascar* », rapporte le candidat potentiel.

25/05 - Pressenti candidat à la présidentielle, Siteny Randrianasoloniaiko commence à former son équipe et signe un contrat avec le célèbre cabinet de communication Patricia Goldman. Le cabinet a servi de grosses enseignes du monde des affaires : Tf1, Novotel, Air France, Albin Michel, Alain Afflelou, Dior, Fnac, Meetic, Mac Do, Le Point et bien d'autres. L'Express écrit : « *Reste à savoir comment ce cabinet habitué au cadre feutré du capitalisme et ses paillettes pourra s'accommoder des réalités des habitants parmi les plus pauvres au monde.* »

19/05 - Conférence Episcopale de Madagascar : « Personne ne peut se prétendre faussement candidat de l'Église catholique ». « Une déclaration qui risque de redistribuer les cartes et de laisser l'électorat catholique sans orientation, même si des candidats potentiels tels que le président Andry Rajoelina, Siteny Rاندrianasoloniaiko ou encore Roland Ratsiraka ont toujours affiché leur proximité avec l'Église », écrit Midi. « Certains politiques et candidats profitent même des mouvements sociaux et religieux pour avoir le cœur des électeurs probables. De telles actions peuvent engendrer des conflits et des divisions », poursuit le message des évêques à l'occasion de la fête de l'Ascension. Bien que l'Église catholique ne souhaite pas soutenir publiquement un candidat, elle définit le profil du candidat idéal : « Madagascar a besoin d'une personne juste, sage et patriote, c'est-à-dire quelqu'un qui vit dans la légalité, qui veille scrupuleusement au respect des lois et qui n'a de préférence pour personne. Il faut un candidat qui a sa personnalité, qui ne doit pas être prisonnier ni de la politique de son parti, ni des intérêts de ses proches et de sa région d'origine » ; Les évêques ajoutent encore : « Beaucoup attendent de cette élection le choix d'un candidat qui sache écouter et qui soit prêt, avec un projet évident, à relever les nombreux défis pour sortir les Malgaches de la profonde pauvreté dans laquelle ils vivent actuellement – sans chercher à attribuer la responsabilité de cette situation aux précédents dirigeants ». L'abstention est bannie par les hommes d'Église qui indiquent qu' « en tant que citoyen et chrétien, participer à cette élection est un droit et un devoir ». Et de continuer « que personne ne soit tentée par l'abstention ni d'influencer les autres à s'abstenir à cause des échecs apparents des élections précédentes ».

30/05 - Avec la double participation quasiment assurée de deux ceintures noires 6e dan en arts martiaux, le combat pour le titre de champion de Madagascar pour la saison 2024-2029 s'annonce dangereux, écrit Midi. Qui plus est, les deux adversaires ne combattent pas dans la même discipline ni dans la même catégorie. « Ayant été plusieurs fois champion, je ne crains aucun adversaire », déclarait le tenant du titre. « Je suis un vrai champion et pas un fake champion », riposte l'un de ses challengers. Un échange à distance entre deux candidats potentiels à la magistrature suprême qui a inspiré un artiste, Maître Rufin qui n'est pas un expert en arts martiaux contrairement à son nom de scène. Son clip « Vrai champion » tourne en boucle sur les réseaux sociaux et cartonne sur la TV. (...) Une ambiance « mafana » à l'image des couleurs respectives des T-shirts – orange et jaune – de deux figurants qui se disputent âprement un fauteuil. Celui de président de la République qui est convoité par d'autres candidats rêvant eux-aussi de devenir champion au soir du 2^e tour, le 20 décembre car un « premier tour dia vita » est à l'évidence peu probable. (...) En attendant le jour J, le champion en titre et ceux qui rêvent d'être champion à la place du champion multiplient les démonstrations de « foule contact » aux quatre coins du pays qui fait office de tatami. Pas forcément « manarapenitra » puisqu'il n'est pas toujours en mousse de caoutchouc mais parfois en natte tissée quand ce n'est pas carrément sur le sol comme dans les combats de « moraingy » placés sous le signe du « ady gasy ». Tous les coups sont permis, enfin presque. C'est également le cas de la précampagne qui n'est pas réglementée par le code électoral. La règle est qu'il n'y a pas de règle.



20/05 - Un 6ème dan technique ou politique pour Andry Rajoelina ? Pour Tribune¹, « l'octroi du 6ème dan de karaté à Andry Rajoelina génère de nombreuses interrogations légitimes. Il est indiscutable que Hanshi René Ramanitransana, 10ème dan dans la discipline, a l'autorité pour délivrer le grade qu'il veut à qui il veut. Mais au nom de l'esprit critique, on a le droit de se demander pourquoi a-t-il pris cette décision. La réponse qui devrait être évidente, mais qui ne l'est malheureusement pas, est que Monsieur Rajoelina n'a jamais cessé de pratiquer cet art martial, et ses progrès depuis qu'il a obtenu le grade précédent, celui de 5ème dan, ont été jugés dignes. (...) Pour aplanir toute suspicion de grade de complaisance, il serait donc intéressant

de savoir quelles sont les années durant lesquelles Andry Rajoelina a obtenu les grades précédents, du 1er au 5ème dan. De même, il serait intéressant que les années du palmarès d'ancien champion de Madagascar qu'il aime mettre en avant soit précisé. Ceux qui étudient un peu la personnalité de Monsieur Rajoelina depuis 2009 s'étonnent que quelqu'un tellement habile dans l'auto-promotion, n'ait jamais fait état en long et en large d'un quelconque grade de 5ème dan, voire d'un 4ème, d'un 3ème ou même d'un 2ème. Par conséquent, jusqu'à preuve du contraire, ce sixième dan laisse perplexe. (...) En réalité, il y a une lecture politique que l'on peut donner à l'obtention de ce 6ème dan de karaté sans être passé par les étapes règlementaires précédentes, une fois encore jusqu'à preuve du contraire. Dans un contexte préélectoral, Andry Rajoelina et son

¹ <https://www.madagascar-tribune.com/Un-6eme-dan-technique-ou-politique.html>

équipe tentent de passer la vitesse supérieure sur le plan de la propagande pour renforcer les croyances de son fan-club. Après les awards et titres de champion à gauche et à droite, l'obtention d'un sixième dan n'est juste qu'une étape de plus. Ce 6ème dan reflète également la pré-compétition que Andry Rajoelina livre à distance avec le député Siteny Randrianasoloniaiko, 6ème dan de judo et dont la parcours et le palmarès dans la discipline sont connus de tous. (...) En l'absence d'un palmarès et d'un parcours de karatéka clair et transparent, ce grade de 6ème dan lui permet de cautionner le titre de champion dont il aime à se vanter. »

30/05 - Hery Rajaonarimampianina se manifeste de nouveau après plusieurs semaines de silence. Alors que les écuries multiplient depuis quelques mois les tournées politiques, le parti HVM évite toujours de sortir le grand jeu. Le HVM multiplie les petites conférences et les réunions à huis-clos qui supplantent les meetings politiques et les grandes mobilisations partisans. Les préparatifs électoraux laissent l'ancien président sceptique et il ne croit pas que la démarche actuelle parvienne à répondre aux exigences techniques. Les « *imperfections de cette liste électorale* » peuvent entacher « *l'intégrité du processus dans son ensemble* » a-t-il soutenu, ce qui conditionnerait la participation du HVM aux prochaines échéances électorales. Contrairement à d'autres potentiels challengers, le clan Rajaonarimampianina fait encore le service minimum sur la scène politique.

A moins de six mois du premier tour, le TIM de Marc Ravalomanana laisse en revanche paraître une détermination remarquable. « *Même s'il n'y a pas d'électricité. Même si les routes sont détruites et qu'il y a des obstacles, rien ne nous empêchera d'avancer. Aucun retour en arrière n'est possible* », a-t-il soutenu lors d'un déplacement dans l'Avaradrano.

31/05 - Analavory - Itasy : Marc Ravalomanana accueilli par des grenades lacrymogènes à son arrivée au congrès régional du TIM. La RN avait été bloquée par la gendarmerie. Des altercations ont opposé les deux camps. « *Il s'agit tout simplement d'une entrave à la liberté fondamentale. Madagascar est un Etat de droit* », a réagi Marc Ravalomanana. Et de continuer : « *Coûte que coûte, je dois rencontrer la population d'Analavory. Je ne recule pas devant l'oppression* ». Après des minutes de bras de fer, le TIM a pu accéder à son lieu de rassemblement et le congrès a pu finalement se tenir. S'agit-il de l'application stricte de la note ministérielle prise par le ministre Justin Tokely encadrant les rassemblements politiques dans les lieux et les voies publiques ? C'est la question que posent les observateurs. Dans le camp proche du régime, on affirme que l'ancien président n'a pas respecté l'autorisation qui lui avait été octroyée : il n'aurait dû descendre de sa voiture qu'une fois arrivé à l'endroit où le congrès devait se dérouler.

Autres questions

02/05 - L'ancien ministre et ancien président de la Confédération africaine de football (CAF), Ahmad Ahmad, auditionné par le Bianco de Mahajanga pour une affaire d'abus de fonction. Le dossier compromettant date de l'époque où Ahmad était ministre de la pêche, entre 2014 et 2016, avant son accession à la présidence de la CAF. Son avocat a indiqué que son client a fait l'objet d'une convocation dans une affaire de terrain à Soalala, destinée à la construction d'un grand hôtel. L'ancien ministre n'ayant pas accepté le terrain proposé, il aurait été blanchi de tout soupçon. Ses partisans sont venus nombreux pour le soutenir.

Pour rappel, Ahmad avait été placé à la tête de l'instance panafricaine en mars 2017. Elu pour quatre ans, son mandat avait tourné court suite à des soupçons de corruption et d'usage personnel de fonds de la CAF. En juin 2019, Ahmad avait été interpellé à Paris et entendu par les services de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales. Après avoir placé la CAF sous tutelle, la FIFA l'avait suspendu en novembre 2020 pour une durée de cinq ans en raison d'atteintes multiples au code d'éthique de l'instance internationale. Autorisé à rentrer à Madagascar, le dirigeant déchu s'est reconverti l'an passé dans l'immobilier.

La publication sur les réseaux sociaux de la convocation par le Bianco de l'ancien président de la Confédération africaine de football a fait réagir son directeur général, Laza Eric Donat Andrianirina. Cette publication a eu pour effet de provoquer un important rassemblement des partisans d'Ahmad Ahmad devant les locaux du Bianco de Mahajanga, durant son audition. « *Des mesures seront forcément prises parce qu'il s'agit d'un acte d'enquête et le Bianco n'est pas à l'origine de cette publication* », a souligné Laza Donat Andrianirina, pour qui le Bianco travaille en silence parce que la vérité ne peut être trouvée que dans la quiétude. Il rappelle que des responsables du pouvoir ont été convoqués par le Bureau sans faire de vagues. « *Domage qu'on ait toujours tendance à politiser les choses* », a-t-il regretté. Laza Donat Andrianirina ajoute : « *Il ne s'agit pas de dire que cette période électorale n'est pas le moment propice d'enquêter sur certains types de personnes. Je demande à tous les Malgaches de réfléchir à la question. Doit-on alors arrêter l'enquête parce que le moment, comme en cette période électorale, ne s'y prête pas ? Si tel est le cas, l'impunité régnera ici et ne vous-étonnez pas s'il est difficile de l'éradiquer à la racine. Midi écrit toutefois : « Les sympathisants de l'ancien président de la CAF ont eu l'impression qu'il était victime d'un certain ostracisme. Les convocations de personnalités devant des institutions ou d'un procès récent, suscitent certaines interrogations au sein de l'opinion. »*

02/05 - « Andry Rajoelina lauréat du « Super prix grand bâtisseur » se félicitent les médias. « Pour son leadership personnel et pour ses engagements et investissements pour doter Madagascar d'infrastructures de mobilité en parfaite adéquation avec les objectifs de développement durable ». Tels sont les termes employés par les membres du comité de sélection de « The Africa Road Builders - Trophée Babacar Ndiaye », du nom du président de la BAD de 1985 à 1995, qui se sont réunis au Sénégal. Le comité déclare avoir particulièrement pris en considération la réalisation de la rocade d'Iarivo et les travaux d'extension de l'aéroport d'Ivato. Le pouvoir obtient aussi une bonne note par rapport au renforcement des connectivités de transport en milieu rural. « The Africa Road Builders » invite Andry Rajoelina à se rendre à Sharm el Sheikh pour recevoir son trophée en marge de l'assemblée annuelle de la BAD. « Ce trophée provoque des débats et enflamme la toile », admettent *Midi* et *L'Express*. Une nouvelle polémique qui fait suite à celles qui ont vu le jour lorsqu'Andry Rajoelina a obtenu le titre de « Champion de l'industrialisation » par l'ONUDI, ou encore l'attribution du trophée de « Champion de la nutrition » par la BAD.

13/05 - L'organisation des Jeux des îles de l'océan Indien, au mois d'août : un casse-tête financier pour le gouvernement. Le silence entretenu par l'exécutif sur ce sujet inquiète. Le président du comité olympique malgache, Siteny Randrianasoloniaiko, candidat probable à la présidentielle, reste très sceptique quant à la possibilité de remplir ce défi. Une attitude publique du président du judo africain qui a attiré les foudres du gouvernement et alimenté les polémiques en cette période pré-électorale. Le ministère des sports assure que l'organisation n'échappera pas à Madagascar. Néanmoins, le retard des préparatifs, notamment en matière d'infrastructures, alimente les soupçons. Aucun travaux n'ont encore démarré pour faire de la capitale une ville digne d'accueillir dans des conditions correctes ces jeux régionaux et leurs 3 000 athlètes.

22/05 - 11^e Jeux des Îles : un évènement sportif sur fond de tensions politiques. Ils auront lieu deux mois avant l'élection présidentielle. Le premier tour est prévu le 19 novembre, selon le calendrier proposé par la CENI. Sauf changement, Andry Rajoelina devrait donc démissionner 6 jours après la clôture s'il est candidat à un second mandat. Ces Jeux ont la particularité d'être accueillis par un pays où le président du Comité olympique malgache est l'un des adversaires les plus virulents du pouvoir. Dernièrement, Siteny Randrianasoloniaiko, candidat probable à la prochaine présidentielle, a annoncé qu'il n'y avait que 2 % de chance que Madagascar obtienne l'organisation de cette manifestation. Le numéro Un du « *Mihava Tour* » s'est opposé à ce que les membres du Comité d'organisation puissent effectuer leurs déplacements en hélicoptère alors qu'Andry Rajoelina aurait mis à leur disposition un appareil pour les transporter vers les sites lointains, dont le complexe sportif de Vontovorona. Siteny Randrianasoloniaiko aurait annulé la proposition au dernier moment en exigeant que les 8 membres de la délégation fassent le voyage « ensemble et en voiture ». *Midi* écrit : « Il faut s'attendre à ce que ce genre d'incidents se multiplie avant, pendant et après les jeux ».

24/05 - Les deux opposants, Fanirisoa Ernaivo et Marc Randrianisa dit Marco, qui résident en France, ont été interpellés par la police. Fanirisoa Ernaivo a été arrêtée à son domicile de Dijon et conduite à un poste de police de Créteil. Les deux opposants ont été entendus durant plusieurs heures avant d'être relâchés. La police française a été mobilisée suite à un signalement préventif déposé par les autorités malgaches qui a incriminé les deux opposants pour des « propos pouvant être qualifiés de menaces à l'encontre de la sécurité et l'intégrité d'une autorité publique étrangère en visite en France ». Fanirisoa Ernaivo et Marc Randrianisa sont très actifs contre le régime depuis le France. L'ancienne candidate à la présidentielle de 2018 est très critique vis à vis d'Andry Rajoelina. Marc Randrianisa, quant à lui, est un activiste à la réputation sulfureuse. En mars 2021, sa vidéo tournée près de la résidence suisse du président de la République a fait le tour des réseaux sociaux et lui a valu une démarche judiciaire engagée par l'Etat malgache. En septembre 2009, à quelques mois de l'élection d'Andry Rajoelina, il faisait partie d'un groupe de personnes entrées en effraction dans les locaux de l'ambassade malgache à Paris, en marge d'une manifestation contre le régime transitoire. Ce groupe, interpellé par la police française, a « escaladé les grilles de l'ambassade, cassé la porte d'entrée après avoir agressé physiquement deux gardes de l'ambassade ».

24/05 - Le fort taux d'absentéisme à l'Assemblée nationale, déjà préoccupant, risque de monter au fur et à mesure que la période électorale approche. Le projet de loi sur les investissements a été adopté par les 19 députés présents. Depuis le début de l'année certains élus ont été aperçus aux côtés de pressentis candidats à la présidentielle, dans leur tournée de précampagne. Certains d'entre eux ne sont d'ailleurs plus revenus siéger à l'Assemblée depuis la séance d'ouverture. *Midi* écrit : « Aucune mesure n'est prise, jusqu'à présent, pour encourager les députés à une meilleure assiduité et aucune sanction n'est annoncée contre les absentéistes. Tous les députés, même les absents, continuent de jouir des avantages pécuniaires liés à la présence à cette session. »

31/05 - L'absentéisme des députés. Ils étaient un peu moins d'une dizaine présents sur les bancs de l'Assemblée pour écouter le rapport de la ministre des finances. Le pouvoir ne semble nullement embarrassé de voir ses ministres faire leur rapport devant une assemblée clairsemée, écrit *Midi*. Les élus mis en

cause expliquent que le bureau de l'Assemblée leu avait intimé l'ordre de ne pas interpellier la ministre et d'engager le dialogue. Quelques-uns ont parlé de censure déguisée.

25/05 - La majorité des députés présents à l'Assemblée décident par un vote à main levée de ne pas débattre du rapport d'activités du premier ministre Christian Ntsay. Le chef du gouvernement a ainsi quitté la salle sans répondre à aucune question. Certains parlementaires, à l'instar de la députée TIM, Me Hanitra Razafimanantsoa, avaient réclamé la tenue d'un débat après la présentation du rapport d'activité, conformément aux dispositions de la Constitution. Une situation identique avait été observée lors de la cession de 2022.

27/05 - Le FFKM appelle à la concertation. Elections, délestages, inflation, insécurité : autant de sujets épineux qui devraient être abordés. « *Nous appelons alors tout un chacun à trouver ensemble une solution pour l'intérêt du pays tout entier, a-t-il indiqué. Une table ronde de concertation est nécessaire pour sortir le pays de l'impasse, en particulier les discordes politiques qui font obstacle au développement du pays* »

26/05 - Six ans après le succès de " 120 battements par minute", Robin Campillo se tourne une nouvelle fois vers son passé et filme la fin d'une époque, en évoquant dans « L'île rouge », en salles le 1^{er} juin, le sort de Français vivant à Madagascar au début des années 70². S'il s'appuie sur ses souvenirs et anecdotes d'enfance, le réalisateur en profite aussi pour traiter en creux de la colonisation et des rapports entre Malgaches et Français. « *Ce film, c'est une façon de retourner à Madagascar, mais aussi de retourner la nostalgie post-coloniale, d'aller chercher ce qu'il y avait dans les coulisses, affirme-t-il à l'AFP. Je voyais bien que quelque chose clochait* », confie-t-il à propos de ses années malgaches.

► Diplomatie

02/05 - La Russie se déclare prête à aider Madagascar à sortir de la crise. L'ambassadeur de Russie, Andrey Andreev, a participé à la réunion publique de l'association « *Amis de la Russie à Madagascar* » qui s'est tenue à Mahajanga. « *Les nombreux projets de développement que nous proposons à l'État malgache demeurent sans réponse. Mais nous entretenons des relations amicales et fraternelles* », déclare le diplomate. La participation d'Andry Rajoelina à la prochaine réunion des leaders des pays africains en juillet à Saint-Pétersbourg est très attendue. La Russie propose du gaz naturel et du carburant à prix coûtant à Madagascar mais des entraves sont constatées pour empêcher cette coopération, relève *L'Express*. Le pays subirait les pressions des pays occidentaux. La Fédération de Russie veut également aider Madagascar à retrouver sa souveraineté sur les Iles Éparses. « *La bataille de 1947 n'est pas encore achevée car le pays est encore sous l'emprise d'autres pays* », lance le diplomate. La Russie veut aider la Grande île à sortir de cette crise mais, dit-elle, les pays occidentaux empêchent son développement. La Russie rappelle que dans le domaine social elle est, comme Madagascar, opposée au mariage pour tous, aux LGBTI, aux transgenres et à « *tout ce qui est contre la volonté de Dieu* ». Pour l'ambassadeur, l'Ukraine est utilisée par l'Occident pour déstabiliser la Russie. Pour Madagascar, affirme-t-il, la seule issue pour sortir de la crise est la coopération avec la Russie et le groupe des BRICS.

20/05 - Sommet Russie-Afrique du 26 au 29 juillet à Saint-Pétersbourg : la participation de Madagascar annoncée. Ce sera le dernier déplacement phare d'Andry Rajoelina avant sa démission prévue en septembre. Un rendez-vous très attendu dans un contexte de tension géopolitique mondiale. Le conseiller diplomatique du chef de l'Etat, Patrick Rajoelina, ancien ministre des affaires étrangères, a récemment abordé le sujet avec l'ambassadeur russe Andrey Andreev. *Midi* écrit que Vladimir Poutine « *va tenter le tout pour démontrer à ses rivaux occidentaux son influence sur les pays d'Afrique. Madagascar, qui a défendu sa 'diplomatie de non-aligné' depuis l'éclatement de la guerre menée par la Russie en Ukraine, figure parmi les pays convoités par Moscou.* » Plusieurs thèmes seront développés à ce sommet : la « *dette impayée du colonialisme et néocolonialisme : présent, passé, futur* », « *technologies atomiques pour le développement de l'Afrique* », « *restrictions unilatérales illégales : égalisation des influences* ».

05/05 - Coopération militaire - Simulation d'une insurrection contre une autorité politique. Dans le cadre de l'exercice militaire Ivondro 2023, la France est à la tête d'une coopération interarmées qui a mobilisé trois pays de la COI : Madagascar, les Comores et la France. Selon les informations fournies, Ivondro 2023 « *simule une insurrection menée contre l'autorité d'un pays fictif de la zone* ». Les exercices se sont déroulés du 28 avril au 3 mai à Toamasina et à Sainte-Marie. Le projet Ivondro 2023, qui a prolongé l'exercice « *Papangue 2022* » qui s'est déroulé à la Réunion, confirme le leadership français dans la zone en matière de coopération militaire. « *La France entretient un partenariat militaire opérationnel dynamique et*

² <https://information.tv5monde.com/culture/ile-rouge-le-cineaste-robin-campillo-filme-la-fin-dune-epoque-madagascar-2640967>

solide avec les pays de la sous-région. Il s'articule autour d'un triptyque formation, entraînement, équipement » a souligné l'ambassade de France.

17/05 - La secrétaire d'État française chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux, Chrysoula Zacharopoulou, en visite à Madagascar. Des sujets tels que la protection des mangroves avec les chercheurs de l'IRD à Majunga, la lutte contre la pauvreté avec le Père Pedro, la valorisation du français via les Alliances françaises – la secrétaire d'État a d'ailleurs profité de son séjour pour annoncer un plan de modernisation des structures des Alliances dans toute l'île –, ou encore la sécurité alimentaire et la lutte contre la malnutrition avec l'entreprise sociale Nutri-Zaza ont été abordés. Chrysoula Zacharopoulou a par ailleurs annoncé deux nouveaux appuis financiers de l'AFD. L'un de deux millions d'euros pour développer une pêche durable dans le nord-ouest, aux alentours de l'archipel de Nosy Be, mais aussi à poursuivre la restauration de la mangrove locale. L'autre, de sept millions d'euros, pour appuyer la modernisation de la gestion des finances publiques. Questionnée sur deux sujets brûlants qui empoisonnent les relations bilatérales, à savoir les îles Éparses et l'avenir des deux Français incarcérés dans les geôles malgaches suite à leur condamnation dans l'affaire Apollo 21, la secrétaire d'État a refusé de s'exprimer. Quant au dossier de la centrale hydroélectrique de Sahofika, au point mort depuis la signature en novembre 2021 du contrat de concession entre l'État malgache et la société Neho, (consortium comprenant les sociétés Eiffage, Thémis et Eranove), annoncé comme le projet qui aurait pu résorber le déficit chronique sur le réseau interconnecté d'Antananarivo, elle assure « *ne pas avoir eu de discussion spécifique sur ce sujet* ». L'invitation à l'endroit du président malgache les 22 et 23 juin à Paris au « *Sommet sur le nouveau pacte financier Nord-Sud* », impulsé par Emmanuel Macron, a été réitérée. Cette rencontre intervient peu de temps après que la visite de la ministre des affaires étrangères, Catherine Colonna, initialement prévue fin avril, a une nouvelle fois été reportée à une date inconnue. Chrysoula Zacharopoulou doit assister à la 37e session du Conseil des ministres de la COI. A l'agenda figure, entre autres, le Plan de développement stratégique de la COI 2023-2033.

Si des progrès ont été réalisés, on observe une dégradation sensible de la gestion des finances publiques, caractérisée par un faible taux d'exécution budgétaire, une forte centralisation de la préparation budgétaire et le recours à des indicateurs de performance non pertinents. La société civile est encore trop marginalement associée au processus budgétaire et le rôle de l'Assemblée nationale dans l'analyse des projets de lois de finances et des lois de règlement demeure très limité. Les crédits budgétaires sont fréquemment ajustés en cours d'exercice et la gestion des marchés publics est souvent opaque. En matière d'investissements publics, la gestion est jugée peu performante et la proportion des provisions non conforme avec les bonnes pratiques internationales. Enfin, les rapports d'exécution budgétaire sont souvent publiés avec retard et insuffisamment exhaustifs.

16/05 - Madagascar et l'Allemagne célèbrent le 140ème anniversaire du traité germano-malgache. Une cérémonie présidée par Yvette Sylla, ministre des affaires étrangères, et Michael Gerhard Karl Hausler, ambassadeur d'Allemagne, s'est tenue dans les locaux du ministère. Dans son allocution, Yvette Sylla a rappelé que l'Allemagne est non seulement très présente sur le plan bilatéral et dans le cadre de la coopération internationale de l'UE mais aussi en soutien aux actions des organisations internationales et de diverses ONG.

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Justin Tokely, a reçu une mission allemande de la Banque KfW, venue réaliser une évaluation et concevoir la mise en place de la phase III du PDCID (Programme de développement communal inclusif et de décentralisation). A l'issue des concertations entre le gouvernement allemand et Madagascar, un nouveau financement de 25 millions d'euros a été accordé pour la mise en place d'une phase III du PDCID. Le Fonds de développement local (FDL) est chargé de la mise en œuvre de ce programme. La phase I du programme, avec un financement de 11,6 millions d'euros, a permis de réaliser 72 bâtiments scolaires, et 100 km de piste rurale. La deuxième phase qui est en cours et financé à hauteur de 17,3 millions d'euros, prévoit la construction de 34 bâtiments scolaires et 80 km de pistes avec ouvrages. Le PDCID a pour objectif de soutenir le développement des infrastructures communales, la bonne gouvernance ainsi que l'accès de la population aux services publics de base de qualité.

04/05 - Pour la première fois depuis des décennies, les partenaires techniques et financiers se font tirer l'oreille pour contribuer au budget des élections à Madagascar, note *Tribune*. A ce jour, les bailleurs de fonds n'ont fait aucune annonce quant à leur participation. « *Comment comprendre ce manque d'enthousiasme de la communauté internationale ? Les actes de propagande des autorités ont du mal à enrayer l'effet des violations des principes démocratiques et de bonne gouvernance constatées depuis plusieurs mois. Celles-ci ne donnent pas confiance sur la volonté et la capacité des dirigeants à organiser des élections libres et équitables. Les partenaires sont lucides sur le risque élevé de manœuvres pour tenter de s'assurer la victoire du chef de l'Etat sortant, avec dans ce cas de figure un quasi-probable rejet des résultats par l'opposition. Et donc, une nouvelle crise politique violente à la clé. Dans ce contexte, quel intérêt de financer les élections ? (...) Les partenaires doivent-ils maintenir leur refus de financer les élections et prendre un double risque ? D'une part, celui de voir les autorités organiser des élections bâclées, 'avec les moyens du bord', tout en rejetant un quelconque droit de regard de la communauté internationale. D'autre part, celui de voir les autorités*

se saisir du prétexte de financement insuffisant pour reporter les élections, et donc s'éterniser au pouvoir. Céder aux appels du pied des autorités, ce peut être passer pour complice d'une énième farce électorale. En particulier, pour les pays membres de l'UE, dans un contexte de crise économique post-Covid aggravée par la guerre en Ukraine, comment pourraient-ils justifier auprès de leurs contribuables de jeter l'argent par les fenêtres d'une élection mal partie ? Il faut cependant avouer que le caractère hétéroclite des comportements au sein de la communauté internationale envers les autorités perturbe une lecture claire de son positionnement. D'un côté, la communauté internationale fait acte de lucidité. Elle fait pression pour une amélioration du cadre électoral avant d'ouvrir les robinets. Elle fait également des rappels à l'ordre. En novembre 2021, la Banque mondiale a exigé et obtenu le remboursement de 1,7 milliards d'ariary utilisés en-dehors des règles dans le cadre du projet PAGOSE. En janvier 2023, l'Unicef a exigé le remboursement de trois milliards d'ariary de dépenses inéligibles. De l'autre, elle continue à ouvrir la vanne des financements, autorisant les questionnements sur sa volonté réelle d'exiger le respect de l'orthodoxie dans la vie démocratique et la gestion des finances publiques. D'autant plus que chaque financement obtenu par Madagascar est utilisé par la propagande des autorités comme une marque de confiance des partenaires à son égard, favorisant au mieux une image de complaisance, et au pire, d'hypocrisie de la part de ces derniers. C'est donc un second dilemme pour les étrangers : être lucide et agir en conséquence, ou assurer quand même leur mission d'aide, tout en se bouchant le nez. Finalement, c'est chercher à imiter les trois singes de la sagesse : ne rien voir, ne rien entendre, et ne rien dire. »

05/05 - Incident diplomatique entre Israël et Madagascar³. Andry Rajoelina a pris des vacances privées en Israël pour les fêtes de Pâques mais sa demande de rencontre avec le premier ministre Benjamin Netanyahu a été rejetée car elle serait tombée un jour férié en Israël. Le chef de l'Etat est furieux que peu après Benjamin Netanyahu ait rencontré son supposé concurrent à la présidentielle, Siteny Randrianasoloniaiko. Selon la presse israélienne, Andry Rajoelina a fait part de son mécontentement au consul honoraire d'Israël à Madagascar et aurait adressé un message de reproche au gouvernement israélien.

19/05 - La Finlande salue la prise de position de Madagascar par rapport à la guerre en Ukraine. Lors de sa rencontre avec Andry Rajoelina, la nouvelle ambassadrice de Finlande a exprimé la satisfaction de son pays par rapport au vote effectué lors de la 11ème session extraordinaire d'urgence de l'ONU, durant laquelle Madagascar a voté pour le retrait immédiat et sans condition des troupes russes du territoire ukrainien. Les questions relatives aux impacts du changement climatique ont également été évoquées. Andry Rajoelina et l'ambassadrice partagent le même intérêt pour l'instauration d'une stratégie commune et d'une coopération internationale au profit des pays exposés aux risques des phénomènes météorologiques comme Madagascar.

24/05 - Les crimes organisés transnationaux et les conditions de séjour des ressortissants des deux pays au cœur de la 2e réunion mixte de coopération entre Madagascar et les Comores. Les deux pays ont abordé la question des migrations de travail et des conditions de séjour de leurs ressortissants. Le sujet est d'autant plus important que Madagascar accueille de nombreux étudiants comoriens tandis que les Comores reçoivent de plus en plus de travailleurs malgaches. Les discussions ont également porté sur le renforcement de la coopération bilatérale en matière de sécurité et de lutte contre les trafics et crimes organisés transnationaux. Depuis fin 2021, les relations entre les deux pays étaient marquées par l'affaire de trafic de 49 kilos d'or dans laquelle sept ressortissants comoriens ont été condamnés. Selon la justice comorienne, il ne s'agit pas du seul dossier de trafic de ressources impliquant conjointement les ressortissants des deux pays. La connectivité aérienne, suspendue depuis presque un an, les échanges économiques et commerciaux ainsi que la santé et la protection sociale ont également fait l'objet d'échanges. Madagascar avait coupé les ponts l'an dernier, les Comoriens ne voulant pas restituer les 50 kilos d'or malgache de contrebande saisis à l'aéroport de Moroni. La justice comorienne a livré sans problème les trafiquants, rapidement extradés vers Madagascar, mais l'or est toujours gardé aux Comores. Les ministres ont-ils conclu un accord ? C'est probable, mais cela n'apparaît pas dans le communiqué officiel. La première réunion de la commission mixte de coopération entre Madagascar et l'Union des Comores avait eu lieu à Moroni en octobre 2019

DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE

16/05 - Table ronde et plaidoyer pour l'adoption de la loi de protection des droits de l'homme. Organisés par la CNIDH et en collaboration avec l'OIF et l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'homme et l'AFD, une table ronde et un plaidoyer ont été conduits le 15 mai pour l'adoption de la loi de protection des droits de l'homme et la mise en place d'un mécanisme indépendant de protection de ces droits. Les échanges ont réuni la CNIDH, des parlementaires, des organisations de la société civile, le barreau de Madagascar, le Bianco, le CSI et le SAMIFIN.

³ <https://infos-israel.news/le-president-de-madagascar-furieux-contre-netanyahu-voulez-vous-mevincer-des-elections/>

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, kidnappings, albinisme

12/05 - « Insécurité dans la capitale - Explosion des agressions et des vols à la tire », titre La Vérité. Tous les quartiers sont désormais touchés, y compris les quartiers d'affaires et résidentiels. Les malfaiteurs opèrent jusque devant les institutions de la République et à n'importe quel moment de la journée, allant jusqu'à prendre le risque d'être lynchés par la foule. Les agressions armées se multiplient, les voleurs à la tire semblent être de mieux en mieux équipés et armés. Outre l'habitude qu'ils ont de porter de grands sabres, certains utilisent à présent des armes à feu. Des attaques se produisent dans les bus, des véhicules sont encerclés pour exiger des passagers la remise de leurs effets personnels.

04/05 - Recrutement massif de militaires pour lutter contre l'insécurité. Le conseil des ministres a autorisé le recrutement de 4 000 hommes de troupes volontaires (Zazavao). Ils auront un contrat de deux ans avec pour mission la lutte contre l'insécurité. Comme le prévoit le texte régissant le recrutement au sein des armées, ces contractuels ne seront pas salariés mais seront nourris et logés.

08/05 - Un violent accrochage a opposé les gendarmes à une trentaine de dahalo armés à Belo sur Tsiribihina. Bilan : 11 dahalo tués et une femme blessée. Les malfaiteurs tentaient d'attaquer un commerce au moment où neuf gendarmes du poste avancé et du Centre spécial d'aguerrissement opérationnel patrouillaient dans les parages.

03/05 - Faratsiho - Deux individus suspectés de vol de zébus lynchés à mort. Ayant affiché une attitude suspecte, un individu a été pris en filature par les villageois. Conduit jusqu'à ses comparses, la foule s'est déchaînée sur eux. Un troisième comparse est parvenu à prendre la fuite.

04/05 - Vindicte populaire en plein cœur de la capitale : un habitant d'Ambaninampamarinana a été tué par des sportifs à Mahamasina pour une affaire de portable supposément volé. Son corps a été transporté et abandonné à l'hôpital de Manjakandriana. Des pratiquants d'arts martiaux ont appréhendé le jeune père de famille, l'accusant d'avoir volé le téléphone d'un des leurs. Ils l'ont poursuivi et conduit devant un bar et ont incité la population à l'exécuter. « *Personne n'a appelé la police. Tous ceux qui sont passés lui ont asséné des coups* », a expliqué un témoin.

31/05 - Triple lynchage de prospecteurs miniers à Fianarantsoa - 105 personnes arrêtées en une journée. Les forces de défense et de sécurité venues en grand nombre ont frappé d'une main de fer à Lalazana Fianarantsoa après le lynchage à mort de trois des six occupants d'un véhicule tout-terrain. Ces individus se sont faits saisir dans les villages environnants. Ils ont été aussitôt conduits à Fianarantsoa pour être entendus. Les faits se sont produits lorsque des rumeurs de vols d'enfants ont circulé. Ayant décidé de surveiller les lieux, des villageois se sont attroupés. C'est alors qu'un tout-terrain est arrivé avec six hommes à bord. Le véhicule a été immobilisé et la situation a mal tourné avec le fokonolona. Bien que les occupants du 4x4 aient expliqué qu'ils étaient là pour se procurer des pierres, cela n'a pas changé le cours des choses.

10/05 - Sept « zazafotsy » ont été tués lors d'un affrontement avec les forces de l'ordre à Manerinerina et Anjajia, dans le district d'Ambato Boeny. Ils avaient tenté d'assassiner le maire de la commune de Manerinerina. Tout a commencé lors de la cérémonie du lever de drapeau lorsque trois « zazafotsy » ont fait preuve d'incivisme. Le maire a demandé à la police communale de les interpellier. Mécontents, ils ont menacé le maire avec un sabre. L'un d'eux, qui est parvenu à s'échapper, est parti à la recherche de renforts pour obtenir la libération de leurs camarades détenus à la mairie. Le maire a fait appel à la gendarmerie. Un violent affrontement s'en est suivi. Menacés, les gendarmes ont tiré à balles réelles et ont utilisé des grenades offensives. Un gendarme a été grièvement blessé, ainsi qu'un soldat chargé de la surveillance du parc national d'Ankarafantsika. Les « zazafotsy » ont volé une kalachnikov appartenant aux militaires.

12/05 - Une trentaine de « zazafotsy », agents de sécurité locale recrutés par la communauté, se sont déclarés « convertis » et ont déposé les armes. Ils se sont rendus auprès des autorités, notamment celles du poste avancé de gendarmerie d'Anjajia (Région Boeny). Ils ont entre 12 et 32 ans et 5 d'entre eux sont des femmes. Ces résultats ont été acquis suite aux négociations des autorités avec les « *Raiamandreny* ». Les « zazafotsy » convertis vont être suivis et réintégrés dans la société, explique la gendarmerie. Cette reddition fait suite aux affrontements ayant causé la mort de cinq individus suspectés d'appartenir aux « zazafotsy » à Anjajia et Manerinerina dans le district d'Ambato Boeny. L'organe mixte de conception (OMC) local avait sensibilisé la population sur l'application de l'arrêté de 2017 imposant la dissolution des « zazafotsy » sur tout le district. La gendarmerie a lancé le 10 mai une opération dénommée « *Jaboady* » afin de « *restaurer l'autorité de l'Etat et de raffermir la confiance de la population envers l'Etat et les forces de l'ordre et de sécurité* ».

04/05 - Onze otages arrachés à des ravisseurs à Morondava. L'acte a été commis par sept bandits munis de fusils et d'armes blanches. Sitôt alertés de l'enlèvement, les forces de gendarmerie ainsi que des

militaires déployés dans cette zone ont lancé une opération de recherche. Ayant du mal à tenir en respect le groupe d'otages, les kidnappeurs ont très vite perdu le contrôle de la situation et les villageois qu'ils avaient retenus leur ont échappé. Les ravisseurs sont parvenus à prendre la fuite.

05/05 - Deux taxis-brousse assurant la liaison Manakara-Fianarantsoa ont été attaqués. Un passager a été abattu. L'un des chauffeurs et un gendarme permissionnaire ont été blessés. Une dizaine d'hommes équipés de sagaies et de couteaux avaient barré leur route. Dans le noir, les bandits ont dépouillé les occupants de deux véhicules et tabassé ceux qui tentaient de leur résister. Selon certaines informations, les criminels auraient violé une passagère. Ils ont pris le large après avoir ramassé l'argent, les téléphones, les bijoux et objets de valeur des passagers. Les gendarmes ont décidé de faire circuler les véhicules en convoi et de les escorter sur ce tronçon.

19/05 - Kidnapping à Anjozorobe : quatre individus arrêtés, deux bandits tués par les gendarmes au cours d'une intervention musclée. Les gendarmes ont mis la main sur deux armes à feu, dont un fusil de chasse et une arme de fabrication artisanale, sept kilo de « *ody bala* », sorte de gris-gris que les bandits utilisent pour se protéger contre les tirs. Au cours de leur opération, les militaires se sont retrouvés face à face avec une dizaine de dahalo et un échange de tirs a éclaté entre les deux camps.

19/05 - Le ministère de la défense annonce le renvoi des soldats accusés d'avoir battu des civils à Avaradoha. La vidéo qui circule sur les réseaux sociaux a provoqué une vive émotion. Elle montre des hommes en treillis frappant avec véhémence des civils dont un est allongé au sol, traînant dans la rue et tabassant leurs victimes. Les suspects, sous emprise de l'alcool, n'étaient pas de service au moment des faits. Les habitants ont manifesté dans la rue, brandissant des pancartes qui dénoncent les violences perpétrées. La raison de cette violence reste méconnue. Les civils blessés ont été pris en charge par le centre hospitalier militaire. Le ministère souligne que l'armée ne protège pas les criminels, raison pour laquelle les responsables de cette violence ont été immédiatement remis à la gendarmerie pour être enquêtés avant d'être traduits en justice.

25/05 - Trois civils ont été battus avec violence par des policiers sous l'emprise de l'alcool à Sambava, provoquant de virulentes réactions de l'opinion publique. Le ministère de la sécurité publique relève que les siens ont aussi été blessés. « *Des mesures seront prises à l'encontre des policiers ayant commis des abus. Quiconque qui se sent lésé dans cette affaire, qu'il soit blessé ou victime de dégradation de ses biens, peut porter plainte. La police veille scrupuleusement au respect et à l'application de la loi* », a indiqué le directeur de la police nationale de la région Sava. *L'Express* rappelle qu'il est impossible de lancer des poursuites judiciaires contre les policiers incriminés sans autorisation de poursuite signée par le ministre, à tel point que certaines affaires ont été étouffées par le passé.

25/05 - La gendarmerie nationale en sous-effectif. Lors de son rapport d'activités devant l'Assemblée nationale, le général Serge Gellé, secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie, a soulevé le manque d'éléments sur le terrain. « *Après le recensement que nous avons effectué, nous avons constaté un gap de 4.500 [gendarmes]* », rapporte-t-il. Le général évoque également la concentration excessive de ces éléments dans les grandes villes, rendue toutefois nécessaire par les nécessités du maintien de l'ordre.

► Justice, prisons

05/05 - Raissa Razaivola condamnée à 7 ans de travaux forcés. Le couperet est tombé pour cette femme d'affaires révélée au grand public dans des dossiers de corruption au sein du ministère de la justice dont la conséquence la plus proche a conduit à la démission du garde de sceaux Herilaza Imbiki en 2022. Cette fois-ci, accusée de tentative de meurtre sur un jeune de 25 ans, elle écope de 7 ans de travaux forcés. Mais l'affaire semble se corser puisque Raissa Razaivola a fait des révélations troublantes à la sortie de la salle d'audience. « *Je ne vais pas dénoncer Fanirisoa Ernaivo. (...) Elle ne m'a rien fait. (...) Comme je ne l'ai pas citée, ils m'ont condamnée à sept ans de travaux forcés* », a-t-elle lancé devant les journalistes venus nombreux dans l'attente du verdict, après plus de cinq heures d'audience. « *On m'avait annoncé que j'obtiendrais une lourde peine si ne faisais pas un démenti selon lequel Fanirisoa Ernaivo se cache derrière toutes les révélations* », a-t-elle martelé.

Réagissant sur les réseaux sociaux, Fanirisoa Ernaivo, ancienne magistrate qui habite désormais en France après ses démêlés avec des dirigeants du pouvoir en place et les critiques acerbes lancés à l'endroit du régime, se demande en quoi elle est concernée par cette affaire. « *Vous avez pris son argent puis vous l'obligez à dire que c'est moi qui lui ai demandé de révéler vos secrets ?* ». Puis elle ajoute : « *Qui est-ce qui a vraiment un problème avec moi à Madagascar ?* ». Fanirisoa Ernaivo, épouse de Me Alain Rakotonirina, président de la Chambre nationale des huissiers de justice et des commissaires-priseurs, avait dans un premier temps été citée dans une affaire importante de corruption impliquant l'ancien ministre de la justice.

L'enregistrement d'une conversation téléphonique diffusé sur les réseaux sociaux, en 2022, révélait l'existence de négociations avec Herilaza Imbiki sur une grosse somme d'argent destinée à obtenir l'acquiescement de présumés auteurs de trafic de bois précieux. Fanirisoa Ernaivo, candidate malheureuse à la présidentielle de 2018, qui, depuis s'est rangée du côté de l'opposition conduite par Marc Ravalomanana, avait été l'une des premières à dénoncer l'existence de cette affaire sur les réseaux sociaux. Quelques jours après, Raïssa Razaivola a été recherchée pour une tentative de meurtre dont les circonstances sont restées floues. L'audience ayant conduit à la condamnation s'est tenue à huis clos. « *La saga Raïssa Razaivola est en tout cas loin d'être terminée* », conclut *Tribune*.



08/05 - Allégation de corruption de Raïssa Razaivola : la justice demande des preuves. A sa sortie du tribunal, Raïssa Razaivola, condamnée à 7 ans de travaux forcés pour une tentative de meurtre, a vociféré des allégations de corruption impliquant certains magistrats. La ministre de la justice, Landy Randriamanantenasoa, déplore de telles allégations non fondées, mettant en garde contre toute diffamation gratuite. Elle rappelle par ailleurs que Raïssa Razaivola disposait de trois jours après sa condamnation pour faire un pourvoi en cassation. Pour *Newsmada*, « *plusieurs points autour de cette affaire continuent d'intriguer les observateurs. D'où vient l'argent annoncé par Raïssa Razaivola ayant servi à corrompre certains magistrats ?* » Des zones d'ombre subsistent également sur le fait que la condamnée ait réussi à avoir une conversation téléphonique largement partagée sur les réseaux sociaux.

sistent également sur le fait que la condamnée ait réussi à avoir une conversation téléphonique largement partagée sur les réseaux sociaux.

20/05 - Après avoir été déféré au parquet du tribunal d'Anosy en avril, le PDG de *La Gazette*, Lôla Rasoamaharo, a été jugé dans une affaire liée à un vol d'électricité qui aurait été perpétré par le groupe MPE auquel appartient le quotidien pendant plusieurs années. Suite à une plainte déposée par la Jirama, le groupe MPE a déjà été condamné à payer une somme de plus de 400 millions d'ariary. Le verdict a été confirmé le 28 juillet 2022. Ce jugement accompagné d'une saisie conservatoire des biens de la société, a été mis en exécution au mois de mars. Les avocats de Lôla Rasoamaharo ont nié les accusations portées contre leur client, avançant que celui-ci n'était pas à Madagascar en 2016, année où le vol aurait été commis. La défense a également indiqué que le PDG de *La Gazette* n'était qu'un simple actionnaire de la société MPE au moment des faits. L'annonce du verdict aura lieu le 26 mai. Arrêté le 25 mars, Lôla Rasoamaharo a été placé sous mandat de dépôt à Antanimora le 27 mars. Son arrestation fait suite à une affaire de tentative d'extorsion de fonds. Il est poursuivi par la femme d'affaires Brigitte Razaka qui aurait également subi des menaces de la part du PDG.

31/05 - Affaire des 36 kg d'or volés dans les coffres du ministère des mines : le tribunal a rendu son verdict : l'ex-dépositaire des substances saisies au ministère, Fanja Rahaingotiana et l'ancien DG des mines en 2019, Lalison Razafintsalama, parmi les 10 principaux accusés, ont été condamnés à 7 ans de travaux forcés, à verser 100 millions d'ariary de dommages et intérêts et 10 milliards d'ariary d'amende à l'Etat. La valeur de ces 36 kg d'or est estimée à 7 milliards d'ariary. A part l'ancien DG des mines, est introuvable depuis que cette affaire a éclaté au grand jour, toutes les personnes accusées ont été déjà placées sous mandat de dépôt à la prison d'Antanimora depuis près d'un an. Le parquet a émis un mandat d'arrêt contre l'ex DG des mines. Le mystère sur la disparition de ces 36 kilos d'or reste entier. Un an après ils sont toujours introuvables.

08/05 - Huit tribunaux du Sud rénovés grâce au Pnud. « *La justice est la fonction régaliennne de l'Etat. C'est un socle clé de la bonne gouvernance qui assure par effet de chaîne, un climat favorable au développement durable* », a déclaré Natasha van Rijn, représentante résidente du Pnud. « *C'est un appui à la concrétisation de la vision d'une justice impartiale, équitable, indépendante et proche de la population* », souligne la ministre de la justice, Landry Randriamanantenasoa.

02/05 - Le sous-comité des Nations unies pour la prévention de la torture (SPT) fait part de son inquiétude face à la surpopulation dans les prisons de Madagascar observée lors de sa première visite dans le pays⁴. « *L'extrême surpopulation que nous avons constatée dans les prisons, près de 1 000 % dans certaines*

⁴ Voir aussi : <https://reflets.info/articles/la-faim-peine-sans-fin-des-prisonniers-a-madagascar>

Reportage - Dans l'un des pays où l'on condamne encore à des travaux forcés, la situation des personnes détenues peine à émouvoir une population durement affectée par l'envolée du prix des produits de première nécessité et à mobiliser une classe politique entièrement tournée vers l'échéance présidentielle à venir. « L'enfer carcéral » malgache ne cesse pourtant de s'aggraver. Et la faim, une des souffrances les plus insidieuses infligées aux prisonniers, de s'amplifier.

d'entre elles, nécessite une action immédiate de la part des autorités malgaches », a déclaré Juan Pablo Vegas, qui dirigeait la délégation. Pour le sous-comité onusien, avec la moitié de sa population carcérale en détention préventive, Madagascar devrait reconsidérer ses politiques pénales. Il s'agit ainsi d'adopter des mesures urgentes, y compris des alternatives à l'emprisonnement, pour réduire « ce grave niveau de surpopulation qui constitue des conditions de détention cruelles, inhumaines et dégradantes, contraires aux normes du droit international ». Le sous-comité a visité 30 lieux de privation de liberté dans différentes régions du pays : des prisons, des postes de police et de gendarmerie, des Tobys [maisons privées affiliées à l'Eglise protestante qui accueillent des personnes souffrant de troubles mentaux et pratiquent l'exorcisme entre autres méthodes de traitement] et des établissements psychiatriques. Le sous-comité a mené des entretiens confidentiels et individuels avec des personnes privées de liberté, des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et de la police, ainsi qu'avec du personnel de santé. Le SPT a également rencontré les autorités gouvernementales, l'Assemblée nationale, le pouvoir judiciaire, des représentants de la société civile et la CNIDH, désignée comme Mécanisme national de prévention (MNP), ainsi que les agences des Nations unies présentes dans le pays. À la suite de sa visite, le sous-comité partagera un rapport confidentiel avec le gouvernement.

24/05 - Le ministère de la justice se fixe comme objectif un ratio condamnés/prévenus de 70/30. La ministre Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa annonce la création d'une Task force pour accélérer le traitement des dossiers. « *La prison d'Antanimora sera la zone pilote et nous allons coordonner le projet entre mai et septembre* », a-t-elle indiqué. Les chefs d'établissements pénitentiaires sont invités à procéder au recensement des détenus afin d'effectuer une comparaison avec les dossiers en instance dans les cabinets d'instruction.

25/05 - Arrêt temporaire de l'octroi des autorisations de corvées extérieures des prisonniers. « *A compter de ce jour, nous allons arrêter l'octroi des autorisations des corvées extérieures et des mises à disposition des prisonniers. Les partenariats avec les organisations à but non lucratif, qui emploient certains prisonniers à l'extérieur des murs de la prison, vont également cesser. De nouvelles conditions doivent être élaborées pour mieux encadrer l'octroi de ces autorisations* », précise Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa, ministre de la justice. Cette décision a été prise à la suite d'une visite surprise à la maison centrale d'Antanimora. Le ministère avait évoqué des anomalies au sein de l'établissement. Une différence entre le nombre des détenus inscrits dans les registres et celui des détenus effectivement présents avait, entre autres, été notée.

► Gouvernance

06/05 - Le ministère de la justice relance l'appel à candidature pour le recrutement de 16 magistrats pour le Pôle anti-corruption (PAC). Une prolongation d'un peu plus d'un mois, après un premier appel lancé en mars. Outre les compétences professionnelles, les candidats doivent répondre à d'autres critères tels que la capacité à travailler sous tension, la capacité de résistance aux pressions et interventions, la disponibilité pour des déplacements fréquents, une intégrité avérée, ainsi que le fait d'avoir exercé des fonctions similaires. Pour chaque poste, trois noms seront pré-sélectionnés. C'est le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) qui choisira en dernier ressort. Une évaluation permanente sera effectuée par un comité composé de représentants du ministère de la justice, des chefs de la Cour suprême, du CSI, de la société civile, du Bianco et du SAMIFIN. Le mandat des magistrats est de trois ans renouvelable.

13/05 - ARAI-PAC : collaboration pour accélérer la lutte contre la corruption. Les procédures de collaborations entre l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI) et le Pôle anti-corruption (PAC) ont été finalisées. Une convention a été signée qui vise à formaliser les droits, obligations et prérogatives qui les lient dans leurs missions. « *L'objectif est d'accélérer la transmission des jugements rendus par le PAC vers l'ARAI* », a expliqué le directeur général de l'ARAI, Aimé Rasoloharimanana. Cela permettra d'accélérer l'atteinte de l'objectif défini dans la stratégie de lutte contre la corruption (SLCC), dont l'échéance est fixée à 2025. Après la signature d'une convention entre la Chambre nationale des huissiers et commissaires-priseurs et l'ARAI, laquelle travaille désormais main dans la main avec le PAC, cette nouvelle convention viendra boucler la boucle pour que l'ARAI puisse désormais accomplir efficacement sa mission de recouvrement.

11/05 - Mauvaise utilisation des ristournes minières du projet Ambatovy : suspension des décaissements du fonds d'investissement social destiné au développement des collectivités territoriales décentralisées. L'utilisation du fonds ne doit pas se limiter aux dépenses de fonctionnement et à l'organisation d'événements festifs, a souligné Andry Rajoelina. L'allocation de ce fonds est placée sous la responsabilité du Comité d'appui à la gouvernance des collectivités territoriales décentralisées, composé du ministre de l'économie et des finances, du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, du ministre des mines et des ressources stratégiques, du ministre coach de la région Atsinanana, du gouverneur de cette région et de deux représentants de la présidence de la République. Le Comité devra communiquer en urgence aux maires des communes concernées la liste des projets éligibles qui devront porter sur développement local. Suspendue

depuis plusieurs mois, l'utilisation de ces ristournes devrait ainsi reprendre mais sous le contrôle étroit de l'exécutif.

11/05 - La réalisation de l'autoroute Antananarivo-Toamasina est confrontée à des contestations de la part des riverains. La société égyptienne Samcrete est accusée de non-respect du tracé d'origine, quatre mois après le lancement en fanfare des travaux de terrassement déjà visibles sur une vingtaine de kilomètres. Alors que la procédure de règlement des indemnisations des propriétaires des terrains et rizières touchés par le projet n'est pas encore achevée, les employés de Samcrete sont accusés de commettre des abus à l'encontre des riverains : remblayage de rizières non encore moissonnées, installation d'équipements et d'engins sur des terrains privés malgré le refus des propriétaires, définition du tracé sans concertation et à l'insu du ministère des travaux publics. Les propriétaires des terrains et les riverains commencent à hausser le ton. Pour rappel, la durée de réalisation des travaux est de 4 ans. Cependant, lors de la cérémonie de pose de première pierre, le 3 novembre, le chef de l'Etat a annoncé que 80 km seront achevés d'ici la fin de cette année (avant donc la présidentielle)

17/05 - Les travaux de construction de l'autoroute Antananarivo-Toamasina devront attendre les résultats de l'évaluation environnementale effectuée par l'Office nationale pour l'environnement, selon le ministère des travaux publics. L'étude d'impact environnemental du projet a débuté en 2022 mais n'est pas achevée, explique-t-il. La première partie des travaux entre Antananarivo et Anjozorobe est toutefois en cours.

19/05 - Autoroute Antananarivo-Toamasina : le DG de l'ONE limogé. En déclarant à la presse que le projet relatif à la construction de l'autoroute n'avait encore bénéficié d'aucun permis environnemental, Rija Herisolo Rakotoson a été accusé de vouloir jouer les trouble-fête. Les partisans du dénoncent des dessous politiques derrière sa décision de suspendre les travaux en attendant les résultats de l'étude d'impact environnemental, d'une durée de deux mois. Le ministère des travaux publics ; maître d'œuvre des travaux, avait fait savoir que l'étude d'impact environnemental avait été clôturée en novembre 2022. Pour *Midi*, « *la réalisation de cette autoroute, considérée comme l'un des projets phares du premier quinquennat du président Rajoelina, engendre une véritable polémique* ». Le ministère affirme que les travaux de tracé de la première phase du projet mesurant 80 km, reliant Antananarivo à Anjozorobe, se poursuivent et ne font l'objet d'aucune suspension. Même situation pour les travaux de pré-terrassement et l'ouverture des routes qui permettront aux engins d'accéder aux sites d'implantation. Le ministère affirme cependant que les expropriations et les travaux touchant les rizières et les terrains appartenant à des particuliers vont être suspendus en attendant la fin des consultations entamées sur place. Les enjeux environnementaux sont majeurs dans ce projet car l'autoroute devra passer par le corridor forestier d'Anjozorobe-Angavo, une vestige de forêts naturelles qui abrite une biodiversité importante de faune et de flore.

19/05 - Quatre escrocs ont vendu des logements sociaux fantômes à 800 clients. Ils les vendaient des au prix de 300 ariary le mètre carré. Les quatre escrocs ont été appréhendés par les gendarmes d'Ivato. Ils auraient fait de nombreuses victimes dans quatre autres villes. Pour dissimuler leurs intentions, ils avaient monté une association appelée : « *Organisation qui en a marre de la pauvreté* » (traduction littérale en français). L'affaire tournait bien et aurait perduré sans l'intervention des gendarmes. Les militaires ont été intrigués par la file d'attente qui s'allongeait devant un local désaffecté. Curieux, ils ont demandé aux riverains la raison de leur présence. C'est en entendant parler de braderie de terrains du secteur, organisée par la présidence via une association, que les enquêteurs ont décidé d'intervenir.

25/05 - Lutte contre la corruption - Transparency International Initiative Madagascar a reçu une subvention de l'UE pour la mise en œuvre du projet Maika. Ce projet vise à analyser les risques et l'impact de la corruption sur la vie des Malgaches et le fonctionnement des services publics dans la santé, l'enseignement professionnel et technique, et le milieu carcéral. Il inclura des actions de recherche, de sensibilisation, de plaidoyer, de renforcement de capacité et d'accompagnement juridique. Durant la signature du contrat, Isabelle Delattre Burger, ambassadrice de l'Union européenne, a souligné qu'« *à Madagascar comme en Europe, la société civile et les lanceurs d'alerte sont des acteurs essentiels dans la lutte contre la corruption.* »

31/05 - Transparency International Initiative Madagascar met en ligne une pétition en faveur de l'adoption de la loi pour la protection des défenseurs des droits de l'homme et lanceurs d'alerte⁵. « *A Madagascar, les DDH/Lanceurs d'alerte sont en péril. Ils sont systématiquement harcelés et poursuivis en justice, surtout lorsque leurs actions mettent en cause des personnalités politiques ou économiques influentes. Raleva, Jean-Louis Bérard, Thomas Razafindremaka, Ravo Ramasomanana et, plus récemment, Jeannot Randriamanana (condamné à 2 ans de prison pour avoir dénoncé des détournements des aides destinées aux*

⁵ https://www.change.org/p/arovy-ny-mpiaro-zo-pour-une-loi-prot%C3%A9geant-les-ddh-lanceurs-d-alerte-%C3%A0-madagascar?recruiter=57125490&recruited_by_id=c6a97a20-d405-0130-c778-3c764e044e9e&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=petition_dashboard

victimes des cyclones Batsirai et Emnati à Nosy Varika en sont des exemples vivants, parmi d'autres. Aujourd'hui, ce sont les dirigeants de TI-MG, Ketakandriana Rafitoson et Dominique Rakotomalala, qui subissent ce harcèlement. Pour mettre fin à la terreur dans laquelle vivent les DDH/Lanceurs d'alerte, et pour lutter contre le harcèlement judiciaire dont ils sont victimes, il est essentiel que Madagascar se dote d'une Loi pour la protection des DDH/Lanceurs d'alerte. Ceci est non seulement conforme aux standards internationaux des droits humains auxquels Madagascar a adhéré, mais aussi attendu du pays dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU). De plus, la protection des DDH/Lanceurs d'alerte serait un signal fort d'une réelle volonté de l'Etat de lutter contre la corruption. Car comment prétendre lutter contre ce fléau tout en persécutant ceux qui le dénoncent ? »

► Droits des femmes

22/05 - 69,4 sur 100. C'est le score global obtenu par Madagascar en matière d'égalité juridique entre les sexes, selon le rapport « *Les femmes, l'entreprise et le droit* » (WBL) 2023 de la Banque mondiale. Ce score est inférieur à la moyenne régionale de 72,6 sur 100 de l'Afrique subsaharienne, un groupe dans lequel des pays comme la Côte d'Ivoire et le Gabon ont obtenu le score de 95 sur 100. Le WBL présente un indice couvrant 190 économies, structuré autour du cycle de vie d'une femme active. Il passe au crible les lois et règlements dans huit domaines qui influent sur la participation des femmes à la vie économique : la mobilité, le travail, la rémunération, le mariage, la parentalité, l'entrepreneuriat, les actifs et la retraite. 35 questions ont été notées pour ces huit indicateurs. Parmi les points forts de Madagascar figurent les lois affectant la décision des femmes de travailler et celles affectant le montant de leur pension. C'est sur l'indicateur rémunération que Madagascar a eu l'un des scores les plus faibles. Le pays devrait envisager d'imposer une rémunération égale pour un travail de valeur égale, d'autoriser les femmes à occuper des emplois jugés dangereux et des emplois industriels au même titre que les hommes.

► Droits de l'enfant

02/05 - L'influenceur et ancien candidat de télé-réalité Dylan Thiry, qui se définit comme un « humanitaire », serait impliqué dans un projet d'adoption potentiellement illégale à Madagascar. Un enregistrement révèle un plan pour faire sortir de Madagascar une petite fille orpheline et l'amener en Europe contre rémunération. L'instagrammeur à plus 1,5 million d'abonnés, déjà visé par plusieurs plaintes pour escroquerie et abus de confiance, est accusé sur les réseaux sociaux de se livrer à des trafics d'enfants. Une accusation émanant également d'élus, notamment les députés Arthur Delaporte (PS) et Stéphane Vojetta, député des Français à l'étranger (Renaissance), rapporteurs d'une loi sur la régulation du secteur de l'influence.

09/05 - Vente et trafic d'enfants. Trois individus et un médecin ont été arrêtés par la police quelques jours après une publication sur les réseaux sociaux et incarcérés à la maison centrale d'Antanimora. Les trois individus ont volé deux enfants et ont tenté de les vendre à un étranger pour 2,8 millions ariary. Un médecin a facilité les démarches administratives et obtenu des certificats de naissance falsifiés. Ils n'ont pas réussi à faire sortir les enfants du pays et les ont pris en charge pendant 11 mois. C'est alors que le couple a posté cette annonce sur Facebook pour tenter de les faire adopter : « *Pour ceux qui veulent adopter un enfant et justifient de leurs ressources, nous en avons deux. Vous devriez passer nous voir* ». Les suspects utilisaient des comptes fictifs pour communiquer avec les acheteurs potentiels. La police de la cybercriminalité a localisé les individus. L'opération a permis de sauver les deux bébés des mains des trafiquants qui n'en seraient pas à leur premier coup.

03/05 - Les naissances non enregistrées fortement répandues chez les couples non mariés et en zone rurale. En 2018, seulement 40 % des enfants de moins de 5 ans de la région Atsimo Andrefana ont été enregistrés à la naissance, alors que le taux atteint 97 % dans la région Analamanga. Les naissances non enregistrées ont des conséquences non négligeables sur les enfants concernés. Parmi les facteurs explicatifs de cette situation : la situation matrimoniale des parents et l'enclavement. Les cérémonies collectives de mariages civils se multiplient, avec en majeure partie des couples en union depuis de nombreuses années.

27/05 - Le débat sur les mariages abordé dans une conférence-débat organisée par l'Institut français. En 2007, Madagascar a fixé l'âge matrimonial à 18 ans pour les filles comme pour les garçons. Mais dans les faits, sur une population globale de 28 millions d'habitants, l'Unicef estime que 3,5 millions de jeunes femmes malgaches se marient avant 18 ans. Un million d'entre elles seraient mariées avant leurs 15 ans. Pour lutter contre les mariages forcés, la Grande Île s'est dotée en 2015 d'une loi des plus répressives du continent africain, « *la loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains* », explique l'une des intervenantes du débat, Rose de Lune Rejojoarisoa, juge des enfants et membre du comité de réforme des textes relatifs aux droits de l'enfance. « *Elle réprime le mariage forcé dont celui d'un enfant constitue une circonstance aggravante. Cette loi réprime aussi plus sévèrement les complices - ceux qui ont proposé l'enfant, ceux qui ont incité*

au mariage, contribué à constituer le financement, etc. - que les parents », ajoute-t-elle. Des complices qui risquent aujourd'hui entre 1 et 10 ans de prison. Des sanctions cependant rarement appliquées. Pour faire bouger les lignes, Me Olivia Rajerison, militante pour les droits des enfants, estime que le pays doit « se saisir de ce qui fonctionne » et « faire évoluer les mentalités ». Pour cela, une chose en laquelle elle croit, « c'est l'impact des réseaux sociaux sur la société ». Depuis la pandémie, les mariages forcés ont explosé du fait de la paupérisation de la population et ne concernent plus seulement le monde rural. Dans la capitale, de nombreux cas ont été recensés ces deux dernières années.

04/05 - « À Madagascar, l'industrie informelle et peu réglementée du mica fait travailler jusqu'à 10 000 enfants dans des mines dangereuses », selon une étude publiée par l'ambassade des Etats unis. Poursuivés par des conditions de vie très difficiles, des parents envoient leurs enfants travailler dans les mines de mica de la région Anosy. Les garçons travaillent souvent sous terre pour extraire le minerai et risquent de mourir par suffocation. Les filles transportent et traitent le minerai en surface et sont souvent sollicitées sexuellement par les collecteurs. De nombreux enfants développent de graves maladies respiratoires dues à la poussière de mica. Le projet Madagascar Shines, accord de coopération de 4,5 millions de dollars soutenu par le Département américain du travail et PACT, ONG à but non lucratif, luttent contre le travail des enfants dans les communautés productrices de mica de la région Anosy. Madagascar est le plus grand exportateur de feuilles de mica. Il exporte 87 % de son mica vers la Chine, où les entreprises l'utilisent pour produire des pièces électroniques et fournitures pour l'automobile. Les communautés productrices de mica sont confrontées à une pauvreté extrême, exacerbée par les pressions économiques dues à la pandémie de Covid-19 et à une sécheresse persistante qui ont fait chuter les revenus des familles, entraîné de mauvaises récoltes, augmenté les prix des denrées alimentaires et l'insécurité.

26/05 - Selon l'enquête sur la situation sociodémographique des ménages en 2018, plus de la moitié des enfants qui ne fréquentent pas l'école est impliquée dans le travail tandis qu'un enfant sur 3 est contraint à un travail dangereux. Le domaine de l'exploitation minière informelle et la servitude domestique figurent parmi les secteurs les plus concernés. Dans les régions Matsiatra Ambony et Anosy, la proportion d'enfants qui travaillent est largement est de 60 %, supérieure à la moyenne nationale de 47 %. Le travail des enfants, y compris les pires formes de travail comme la servitude domestique et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, restent des phénomènes persistants et la lutte afin de l'endiguer, n'avance plus, constate l'Unicef. Les ressources consacrées à l'application de la législation sur le travail des enfants sont limitées.

23/05 - OIT - Une mission de sensibilisation et de formation se tient à Toamasina pour lutter contre la violence et le harcèlement sexuel au sein des établissements scolaires. L'objectif de cette initiative n'est pas seulement d'informer, mais surtout de susciter une prise de conscience collective et de promouvoir le changement. Cette initiative, organisée par le Bureau Pays de l'OIT pour Madagascar, Comores, Maurice et les Seychelles, s'inscrit dans le cadre du projet « Trade for decent work », financé conjointement par l'UE et le gouvernement de Finlande. Selon une étude menée par Transparency International Initiative Madagascar, 84 % des étudiants et apprenants sont victimes de violence et de harcèlement sexuel. Ces abus prennent la forme d'exigences de relations sexuelles imposées par des professeurs en échange de bonnes notes, que ce soit dans l'enseignement supérieur ou dans l'enseignement technique et la formation professionnelle.

► Santé, personnes handicapées, trafic de drogue

16/05 - Plus de cinq millions d'enfants de moins de 5 ans à vacciner contre la poliomyélite. Avec la baisse du taux de vaccination et la suspension des campagnes de vaccination suite à l'épidémie de Covid-19, la Grande île fait face à une résurgence de cas de poliomyélite. Depuis septembre 2020, les données de l'Unicef font état de 200 cas de poliomyélite recensés, alors que Madagascar a déjà été certifié polio free en 2018. Des parents refusent de faire vacciner leurs enfants, comme lors des précédentes campagnes.

26/05 - Accès à l'emploi : les personnes handicapées doublement pénalisées. 0,66 % des personnes handicapées actives sont intégrées dans les organismes publics et privés. Les autres sont sans emploi ou intègrent le secteur informel, ce qui plonge les personnes handicapées dans une grande précarité. L'employabilité et l'autonomisation des personnes handicapées étaient au centre des discussions au Centre Arrupe, sur une initiative du projet Mihary EEE (« Employment and economic empowerment ») mis en œuvre par l'Union nationale des associations des handicapés de Madagascar (UNAHM). La démarche vise à obtenir l'engagement des décideurs à embaucher les personnes handicapées. Celles-ci sont doublement pénalisées face au marché de l'emploi dans la mesure où, en plus de leur handicap et des stéréotypes ou autres discriminations qui l'entourent, elles font face au même titre que l'ensemble de la population active aux impacts du marasme économique et du chômage.

02/05 - Le trebaiky, nom attribué à l'héroïne, inonde la région Diana. La drogue franchit les portes des foyers. Un phénomène qui inquiète les autorités locales. Le fléau gangrène la société et serait à l'origine de

l'insécurité qui règne à Antsiranana. Les arrestations se multiplient mais la calamité continue de se répandre. Les députés, éducateurs de jeunes, autorités religieuses et *olobe* [personnes âgées], se mobilisent. La prolifération de l'héroïne est également devenue un sujet brûlant dans la capitale. La « rôrô » [nom de rue de l'héroïne] se vend comme de petits biscuits dans tous les quartiers. La gendarmerie confirme la hausse du nombre de consommateurs, qui sont de plus en plus jeunes. Un ancien sénateur, médecin à la retraite, a été soumis à une enquête. Il est soupçonné de s'être livré à un trafic d'héroïne sur la commune de Mananara Nord où la population venait s'approvisionner chez lui.

06/05 - Une puissante drogue de synthèse, la méthamphétamine, se commercialise en plein cœur de la capitale. Quatre personnes ont été arrêtées et des cristaux de méthamphétamine retrouvés avec du matériel d'injection. Une inquiétante explosion de la vente et de la consommation qui touche désormais Madagascar après avoir fait des ravages depuis 2006 dans de nombreux pays occidentaux.

10/05 - Le phénomène « rôrô » se propage à une vitesse exponentielle, s'alarme Midi. Il commence à toucher les villes de province. Les initiatives se multiplient pour sensibiliser les jeunes sur les dangers que représente la drogue, en général, et les drogues dures, en particulier. Des célébrités telles que des sportifs, des influenceurs, des artistes, mettent leur notoriété au service de cette cause. Les initiatives venant des associations, des professionnels de santé et des Eglises se multiplient auprès des établissements scolaires, notamment auprès des collèges et des lycées. Les informations sur les possibilités de prise en charge des personnes sous emprise de la drogue restent méconnues du public. Avec la propagation du « rôrô », le nombre de jeunes contaminés par le VIH/Sida est en augmentation.

15/05 - « Situation dramatique ». Telle est la description du mouvement de la société civile Rohy face à l'expansion de la drogue à Madagascar. La réinstauration de l'organe de lutte contre la drogue exigée. Un conseil des ministres de 2019 avait supprimé la Commission Interministérielle de coordination de la lutte contre la drogue. La société civile préconise un ensemble de mesures pour responsabiliser parents, éducateurs, associations, citoyens, elle exige la création centres de désintoxication et la répression des fournisseurs et dealers. Le gramme se vend à 200 000 ariary mais depuis quelques temps, le prix a chuté jusqu'à 10 000 ariary, voire à 2 500 ariary, selon le président de l'association Ainga/Aides, le Dr Edmond Razanajatovo. « Cette drogue injectable est devenue un produit bon marché que toutes les classes sociales peuvent se procurer. Ce produit s'est démocratisé ces derniers temps et ceci a sûrement un lien avec sa composition dont la pureté reste encore à vérifier », a-t-il indiqué. L'analyse de sa composition conditionne l'efficacité des traitements à mettre en œuvre.

17/05 - Drogues dures -132 personnes interpellées en trois mois. Un peu plus de 800 grammes d'héroïne ont été saisis. Dans la liste figure aussi la méthamphétamine, dont plus de 2 kilos ont été saisis chez les personnes interpellées. L'opinion s'interroge sur les sources et les fournisseurs de ces trafiquants et des revendeurs. Jusqu'ici seuls les petits trafiquants, les revendeurs et consommateurs tombent dans les filets des forces de l'ordre. La question a été posée au contrôleur général de police Fanomezantsoa Randrianarisoa, ministre de la sécurité publique. Dans les quartiers reculés de la capitale, le nombre de dealers, qui sont souvent des consommateurs, augmentent très rapidement. Les seringues sont abandonnées sur l'asphalte. Policiers et gendarmes interpellent des dizaines de petits revendeurs tous les jours. Ce combat local contre ces trafics concerne aussi les îles voisines.

27/05 - Huit Mauriciens arrêtés à Madagascar pour trafic d'héroïne dans le cadre d'une enquête sur la saisie de 839 grammes de ce produit à Antananarivo. Cette drogue était destinée à être écoulée sur le marché mauricien. L'enquête a été ouverte par la brigade antidroque malgache après la découverte d'une vedette, baptisée le « Bras-d' Eau », à Nosy-Be. La police malgache a procédé à l'arrestation d'un facilitateur soupçonné d'avoir aidé le trio de passeurs. Les enquêteurs ont découvert qu'il a reçu des transferts d'argent pour s'occuper et accueillir ces Mauriciens. Plusieurs autres protagonistes mauriciens, soupçonnés d'être mêlés à ce trafic de drogue, ont été arrêtés début mars.

28/05 - La police annonce avoir arrêté cinq nigériens dans le cadre d'une affaire de trafic d'héroïne. Les cinq individus ont été pris en possession de 1,6 kilos d'héroïne lors d'une descente des éléments de la police nationale à Itaosy. Ils allaient inonder le marché d'un mélange d'héroïne, de cocaïne et de poudres chimiques.

25/05 - La toxicomanie devient le principal motif d'admission des malades au centre hospitalier universitaire (CHU) de la santé mentale à Anjanamasina. Une hausse de la demande d'hospitalisation chez les consommateurs de drogue est observée. « Les problèmes familiaux, à savoir, les mauvaises relations entre les parents et les enfants, les disputes des parents, leur séparation, des parents trop occupés à leur travail et qui n'ont plus de temps de qualité pour leurs enfants, poussent ces derniers à devenir des toxicomanes », explique le Dr Esther Odile Rahanitransana.

08/05 – Insécurité alimentaire. 50 % des récoltes de maïs sont perdues en raison des dégâts causés par les rongeurs dans la partie Est de Madagascar. En 2021, plus de 100 000 tonnes de riz ont été détruites par les rats. Les rongeurs attaquent également les cultures fruitières et maraîchères et détruisent les réserves alimentaires. Des stratégies sont élaborées pour la gestion des rongeurs en zone rurale à travers le projet « Réduire rongeurs et zoonoses » (Redroz) mené par l'Institut Pasteur de Madagascar (IPM). Les rongeurs peuvent aussi mettre en danger la santé publique. Les feux de brousse les poussent à quitter leur habitat naturel et à migrer vers les villages. La saison pesteuse s'étend d'octobre à avril et selon l'IPM, le nombre des cas varie de 280 à 600 par an.

► Homosexualité

19/05 - La discrimination des homosexuels prend de l'ampleur. L'ONG Réseau Madagascar Solidarité LGBTQI+ tire la sonnette d'alarme. « Des cas d'homophobie plus graves, de harcèlement moral, et des agressions physiques, sont recensés, même au niveau des familles. Il y a, également, une augmentation de la violence policière à l'égard des transgenres, des professionnelles du sexe. Les propos homophobes et d'incitation à la haine envers la population LGBTQI+ sont de plus en plus visibles sur les réseaux sociaux, qui ne font qu'aggraver la vulnérabilité de la population LGBTQI+ », rapporte l'ONG Réseau de Madagascar solidarité. Des membres de la communauté se cachent ou cherchent à émigrer pour fuir le rejet, la discrimination, la stigmatisation, la violation de leurs droits. L'ONG sollicite la mise en place d'un système de référence, de prise en charge et d'accompagnement des personnes LGBTQI+ victimes de violences basées sur le genre et l'orientation sexuelle, d'un centre de convivialité et de refuge.

► Education, université

09/05 - Vacances impayées. Des vacataires suspendent leurs cours ou démissionnent. Certains n'ont pas touché leurs vacances depuis l'année universitaire 2018-2019. Les impacts du non-paiement de ces honoraires mettent en péril l'enseignement supérieur. « Lorsque les vacataires ne travaillent pas, les années d'études risquent d'être prolongées, met en garde un enseignant-chercheur. Le semestre ne sera pas validé. » Le ministère de l'enseignement supérieur indique qu'il est encore en plein paiement des bourses d'études et qu'une fois ce paiement achevé il s'occupera des heures complémentaires et des vacances. Les arriérés de 2016-2017 auraient été payés en 2020. Ceux de 2017-2018, en 2021.

► Médias, communication, défenseurs des droits



03/05 - Classement RSF 2023 de la liberté de la presse : Madagascar perd 3 places et se place 101^e sur 180^e. La situation est qualifiée de « **problématique** » RSF écrit notamment : « Malgré sa longue tradition médiatique datant de plus d'un siècle et demi, Madagascar a un paysage fortement polarisé et politisé, fortement impacté par la corruption. (...) L'État contrôle les médias publics. La radiotélévision publique (RNM et TVM) reste largement dominée par les directives de la communication gouvernementale. Les radios privées ne peuvent diffuser qu'à travers les bouquets satellitaires. La presse écrite, majoritairement francophone, reste circonscrite en milieu urbain. Les médias privés sont politisés et divisés entre ceux qui défendent le pouvoir et ceux qui sont proches de l'opposition, ce qui limite fortement

l'accès à une information neutre et indépendante. (...) La précarité de la presse malgache a des conséquences désastreuses sur la qualité de l'information et l'indépendance des médias. Le niveau de concentration des médias crée des positions dominantes, car le président de la République lui-même et la ministre de la communication sont à la tête d'un groupe de presse. (...) Les salaires très faibles laissent les journalistes vulnérables à la corruption, et la pratique du "felaka" [enveloppe contenant quelques billets remis par les organisateurs d'un événement aux journalistes venant le couvrir] est généralisée. (...) La tendance à l'autocensure est ainsi due principalement aux lignes éditoriales imposées par les hommes politiques propriétaires de médias et à l'interdiction de critiquer les annonceurs. La corruption, notamment dans le secteur des ressources naturelles ou de l'environnement, reste un sujet difficile à traiter. (...) Il arrive que des journalistes soient publiquement pris à partie par des responsables politiques ou victimes de campagnes de dénigrement sur les réseaux sociaux. »

⁶ Cf Blog Justmad - <https://p6.storage.canalblog.com/68/62/448497/133099479.pdf>

19/05 - Plaidoyer en faveur de l'adoption d'une loi sur les défenseurs des droits humains. La CNIDH, l'Ordre des avocats, les organisations de la société civile et le rapporteur spécial du PNUD ont fait un plaidoyer auprès de l'Assemblée nationale pour l'examen d'une loi pour la protection des défenseurs des droits humains durant la session en cours. Ils ont été reçus par le président par intérim de l'Assemblée nationale, Honoré Rasolonjatovo, le questeur chargé de la bonne gouvernance et de la transparence, Mamy Rabenirina, et des présidents de commission dont celui des industries et du développement du secteur privé, et porteur d'une proposition de loi, Heriniaina Andriambelosoa. Les deux parties ont convenu de l'opportunité de l'examen de ce texte durant cette session.

08/05 - La ministre de la communication, Lalatiana Rakotondrazafy, dénonce le classement 2023 de RSF et évoque un « travail bâclé et infondé », allant jusqu'à accuser l'organisation de « mauvaise foi », n'ayant pas pris en compte les révisions de la loi sur la communication adoptée en 2020. « Il s'agit d'un vrai déni de la loi 2020-006 qui a supprimé toutes les dispositions considérées comme liberticides contenues dans la loi 2016-029 », soutient-elle. Elle déplore que son nom et celui du président de la République aient été particulièrement cités dans les explications du classement en tant que propriétaires de médias et contribuant à la concentration des médias sur la Grande île. « Nous n'avons qu'un seul organe de presse et RSF nous reproche de dominer le secteur », soulève-t-elle, en rappelant que « beaucoup d'hommes politiques de l'opposition, dont des candidats éventuels à la présidentielle, ont aussi leur organe de presse ». Pour la ministre, le classement de RSF ne peut s'expliquer que par sa « tendance à ne pas aimer les détenteurs actuels du pouvoir ». RSF soulignait dans son rapport que « la réforme de 2020 du code de la communication prévoit des amendes en cas de "diffusion de fausses nouvelles", d'"outrage" et de "diffamation" ». Il rappelait également que « le code donne la possibilité aux autorités de fermer des médias ou d'arrêter des programmes susceptibles de troubler l'ordre public ». RSF a aussi pris en compte la non-effectivité de nouvelle Autorité nationale de régulation de la communication médiatisée (ANRCM) ou encore la non-adoption de la loi sur l'accès à l'information public et de la loi sur les défenseurs des droits de l'homme et les lanceurs d'alerte. Mais « ces deux textes n'ont rien à avoir avec l'exercice de la fonction de journaliste », réplique la ministre.

03/05 - Journée mondiale de la liberté de la presse : « Façonner un avenir de droits : la liberté d'expression comme moteur de tous les autres droits de l'homme ». Tel est le thème retenu cette année par l'Unesco. L'ONG Ilontsera, observatoire des médias et de la communication, se félicite de ce choix qui repose sur l'article 19 de la DUDH. S'agissant de la situation malgache, l'ONG note que « plusieurs cas restent problématiques : La Gazette de la Grande île, MBS, l'Autorité nationale de régulation de la communication médiatisée (ANRCM), le projet de loi sur l'accès à l'information à caractère public, l'avant-projet de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alertes, les réunions politiques publiques. Le tout sur fond de politisation à outrance de la presse et des médias qu'Ilontsera n'a eu de cesse de dénoncer. Certes, la liberté d'expression est limitée par le respect de la liberté et la dignité de l'autre mais le principe universel veut que les restrictions à la liberté d'expression soient exceptionnelles, proportionnelles et justifiées et que 'la liberté est la règle, et la contrainte l'exception'. (...) Ilontsera, appelle plus que jamais à l'instauration d'un climat médiatique plus apaisé, équitable et inclusif garant d'une ambiance électorale saine et démocratique. Seul l'accès équitable à l'information grâce au respect de la liberté d'expression, du droit à l'information et du droit d'informer, tous faisant partie des droits humains fondamentaux et inscrits dans la Constitution malagasy, permet aux citoyens de prendre des décisions plus éclairées et ne plus se laisser manipuler par les politiques. »

04/05 - La ministre de la communication soutient que la presse est libre à Madagascar. D'après Lalatiana Rakotondrazafy, le gouvernement et l'Etat ne constituent aucunement une menace pour la liberté de la presse. Tout dépend selon elle de la capacité des journalistes à discerner le délit de presse du délit de droit commun, ainsi que de leur rigueur professionnelle. La non-maîtrise de la loi régissant la profession, en l'occurrence le code de la communication médiatisée, et le faible niveau de connaissances des journalistes malgaches, pourraient également constituer des menaces, selon Lalatiana Rakotondrazafy. Face aux désinformations véhiculées sur les réseaux sociaux et par certains médias, la ministre insiste sur l'importance des recoupements et vérifications d'informations.

04/05 - Journée mondiale de la liberté de la presse : la présidente de l'Ordre des journalistes de Madagascar, Monica Rasoloarison, déplore les refus d'informations opposés par l'administration. L'accès à l'information en vue d'effectuer les recoupements et vérifications nécessaires pose problème. « Les journalistes butent souvent sur des refus des responsables institutionnels ou ministériels de donner des informations sans une demande préalable adressée au président de l'institution ou au ministre. Soit il n'y a jamais de réponse, soit la réponse arrive très tard. La population a droit pourtant à des informations vérifiées et recoupées » a-t-elle regretté, ce qui laisse libre cours à la propagation non maîtrisée de fausses nouvelles notamment via les réseaux sociaux. « Sauvegarder la liberté d'expression, la liberté de la presse, l'accès universel à l'information et la démocratie font face aujourd'hui à la menace de la propagation des rumeurs, des discours

de haine et des harcèlements en ligne », déclare le coordinateur résident du Système des Nations unies à Madagascar, Issa Sanogo, en conclusion d'un colloque organisé par le ministère de la culture et de la communication.

11/05 - Observatoire Safidy : constat amer sur la liberté d'expression. A l'issue d'un atelier que l'association a tenu avec des professionnels des médias, Safidy a tiré la sonnette d'alarme, évoquant des points qui, selon ses dires, contribuent « *aux entraves à la liberté d'expression et à la restriction de l'espace civique* ». L'association cite, entre autres, les « *problèmes d'accès aux sources d'informations institutionnelles et publiques* » qui constitue « *une véritable entrave majeure dans l'exercice du métier de journalisme et aussi une menace pour l'effectivité de la démocratie* ». Elle déplore à cet effet le statu quo sur la loi portant accès à l'information qui n'a pas encore été adoptée, et ce « *sans aucune explication valable* » alors qu'elle figure, parmi les engagements phares du gouvernement. Le manque de dispositions légales encadrant la période de pré-campagne est également problématique, selon Safidy. Cette situation « *ouvre la possibilité à certains politiciens de prendre une longueur d'avance dans la propagande, accentuant l'utilisation avantageuse par les partis pro-pouvoir de l'audiovisuelle publique pour servir leurs causes à l'exemple de la couverture des séries d'inaugurations des différents projets* ». Safidy déplore en outre la « *prolifération de la désinformation ou des fake news, néfaste aux actions d'éducation et de communication électorale* ».

27/05 - Affaire Lôla Rasoamaharo, PDG de La Gazette : procès ajourné au 6 juin. Le tribunal n'a pas pu prononcer son verdict sur l'affaire l'opposant à la Jirama pour arriérés de paiement en 2016, du fait de l'empêchement d'un des magistrats. Entre-temps, la Jirama a ajouté de nouveaux dossiers. L'avocat de Lôla Rasoamaharo suppose que les magistrats ont subi des pressions, les obligeant à demander leur propre empêchement. D'autre part, « *les juges ayant déjà traité l'affaire en instruction ne doivent plus faire partie de ceux qui vont siéger durant le procès. Pour toutes ces raisons, le tribunal est obligé de désigner des nouveaux magistrats. D'où cette décision de reprendre le procès avec une nouvelle audience* », souligne-t-il. Lôla Rasoamaharo se trouve déjà en prison pour depuis trois mois pour une autre affaire qui l'oppose à une opératrice économique qui le poursuit pour racket, diffamations et harcèlement. Le journal a été fermé à la suite d'une décision judiciaire ordonnant la saisie conservatoire de tous ses biens.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, foncier

02/05 - Le projet de loi portant révision du code minier à l'ordre du jour de la session parlementaire qui débute le 2 mai. Le Craad-OI et le Collectif Tany recommandent aux élus de « faire preuve d'une extrême vigilance. Afin que la population de toutes les régions puisse tirer des avantages réels des ressources minières mais ne soit pas uniquement une victime de leur exploitation par les sociétés minières, l'introduction dans le code minier du principe du consentement libre, informé, préalable et continu est absolument nécessaire pour que les communautés puissent donner leur avis, positif ou négatif, et qu'il soit respecté, en tant que critère principal pour la délivrance d'un permis d'exploitation par les structures de l'Etat. Par ailleurs, les ristournes aux collectivités décentralisées et la compensation des propriétaires du sol doivent devenir suffisamment conséquentes et conformes aux normes internationales, dans le cas où l'exploitation minière est acceptée par les communautés. » Les organisations ajoutent : « *L'expérience des autres pays a en effet montré que l'exploitation des ressources minières abondantes ne suffit pas pour provoquer le développement d'un pays, elle peut accroître la pauvreté dans le cadre de la 'malédiction des ressources naturelles' qu'une ONG internationale explique de cette manière : 'Non seulement cette manne ne profite pas aux populations, mais l'exploitation des ressources naturelles leur nuit parfois directement et peut avoir un impact négatif sur l'économie d'un pays (...) si (...) les gouvernements des pays producteurs ne disposent pas des capitaux et des technologies pour les exploiter, d'un côté, et n'ont pas forcément les capacités ou la volonté – quand ils ne participent pas directement à des détournements – de gérer ces flux de manière transparente et dans l'intérêt du plus grand nombre, de l'autre'* »

13/05 - Le projet de loi relatif à la refonte du code minier adopté par l'Assemblée nationale. Les 431 articles du texte ont été adoptés en séance plénière, dans une salle parsemée, moins du tiers des députés (38) avaient fait le déplacement pour ce texte très attendu qui représente une grande avancée pour le pays. À peine le vote validé, une foule de députés pro-régime s'est pressée autour du ministre des mines, Olivier Rakotomalala, porte-étendard de cette réforme. « *C'est un grand soulagement ! Parce que ça fait quand même douze ans qu'on a commencé à parler de la révision du code minier, affirme-t-il. Il y a beaucoup de réformes qu'on a introduites au niveau de ce texte pour réellement maximiser les retombées du secteur minier pour le développement national depuis la source jusqu'à l'État central. Et je tiens à remercier tous ces honorables députés pour leur soutien.* » Une centaine d'amendements au texte initial ont été validés. Seuls deux - proposés par la Commission des mines et ressources stratégiques - ont créé la discorde et ont été refusés. Grosse

déception pour Mohamad Ahmad, le président de cette commission, qui n'a pas réussi à convaincre ses pairs d'instaurer le partage équitable des 5 % de taxes payées par les entreprises minières entre l'État central et les collectivités territoriales décentralisées (CTD). Dans le texte initial, le gouvernement avait proposé 3,5 % pour l'État central et 1,5 % pour les CTD. Il a été finalement décidé que les 5 % de ristourne seraient divisés en 3 % pour l'État central et 2 % pour les CTD (y compris les régions). Autre déconvenue : la Commission souhaitait que soit inscrit dans la loi le nom des organismes bénéficiaires des taxes allouées à l'État central ainsi que les pourcentages correspondants. « *On sait tous que le budget de l'État, en général, n'est pas respecté, donc par expérience, on voulait que soient connus à l'avance les destinataires et les montants. Et ça ce n'est pas passé. Les députés voulaient que tout l'argent rentre dans le budget de l'État et que les fonds soient ensuite répartis là où il veut.* » Le texte adopté prévoit la réduction de moitié des superficies maximales de terrain accordées aux détenteurs de permis. Une protection des lieux ayant une valeur culturelle ou culturelle est aussi prévue, de même qu'un durcissement des normes écologiques, ainsi qu'une impérative redevabilité sociale pour les exploitants. « *Un fonds minier d'investissement social et communautaire* », sera également mis en place. Prochaine étape, la soumission du texte devant le Sénat.

12/05 - Collectif Tany-Craad-OI : « Le projet de loi sur les investissements : une marchandisation du patrimoine foncier de Madagascar qui ne dit pas son nom ? » La session parlementaire qui a commencé le 2 mai porte sur la refonte de la loi sur les investissements qui constitue la pièce maîtresse de la mise en place d'un cadre adéquat de régulation des investissements, qui permette à la fois de garantir le respect des droits humains et de la législation en vigueur à Madagascar, et d'établir un environnement propice aux investissements directs étrangers et nationaux. Depuis 2007, l'enjeu central de la loi sur les investissements est celui de la possibilité ou non pour les entreprises à capital majoritairement étranger d'acheter des terrains en pleine propriété à Madagascar, où jusqu'à présent, la loi interdit aux individus qui ne sont pas de nationalité malagasy d'être propriétaires de terrains.

Le projet de loi stipule que « *les personnes physiques ou morales étrangères ne peuvent accéder directement à la propriété foncière. Toutefois, elles peuvent librement et sans autorisation préalable contracter un bail emphytéotique, d'une durée maximale de 99 ans, renouvelable selon les modalités fixées par la législation. Les sociétés de droit malgache dont la gestion est placée sous le contrôle d'étrangers, [...] ou d'organismes dépendant eux-mêmes d'étrangers [...] peuvent recourir au bail emphytéotique renouvelable selon la législation en vigueur* » Il précise aussi que « *l'Etat s'engage à faciliter et sécuriser l'accès au foncier par les investisseurs à travers la mise en place des zones dédiées spécifiquement à l'investissement. Ces terrains sont soumis à des régimes juridiques propres.* ».

Pour les signataires du communiqué, la signature d'un bail de 99 ans signifie que ces terres ne seront pas disponibles pour la majorité des Malagasy pendant trois générations. En cas de renouvellements, la location peut durer plusieurs siècles ! Ainsi, **ce bail équivaut à une vente qui ne dit pas son nom**. De plus, le projet de loi comporte de nombreux articles sur l'engagement de l'Etat dans le cadre de l'expropriation. Le mot « *expropriation* » étant utilisé exclusivement pour les propriétés, ce fait renforce l'idée que les investisseurs étrangers peuvent devenir des propriétaires de plein droit. Toutes les déclarations relatives à ce projet de loi insistent lourdement sur le **principe d'égalité de traitement des investisseurs nationaux et étrangers**, conformément aux préconisations des institutions financières internationales de décembre 2021, dénoncées en leur temps. « *La mise en place des zones dédiées spécifiquement à l'investissement* » renvoie à une loi sur les **terrains à statuts spécifiques** dont un projet avait été fortement contesté par la société civile en 2020 et 2022, à cause du trop grand nombre d'articles défavorables aux citoyens et aux communautés locales.

Des entrepreneurs ont été invités à débattre avec les députés mais pas la société civile ni avec les représentants de communautés. Les paysans qui constituent 80 % des Malagasy ne sont pas considérés comme des investisseurs. **Aucune disposition ne prévoit un système efficace de suivi et de contrôle** impliquant les communautés directement concernées, ni la mise en place d'un système de sanctions. En outre, le projet de loi n'inclut aucune obligations pour les entreprises d'assurer la transparence et l'accès du grand public à toutes les informations concernant les études d'impact environnemental et social. L'Etat prévoit d'accorder désormais aux entreprises de nombreux avantages, au risque de s'exposer lui-même à **un rapport de forces nettement défavorable**.

En conclusion, les signataires écrivent : « *Tous les citoyens, notamment les députés et sénateurs, doivent faire preuve d'une extrême vigilance au cours de l'étude et du vote du projet de loi.* »

17/05 - La nouvelle loi sur les investissements adoptée en commission plénière à l'Assemblée nationale. Un amendement a été adopté concernant le personnel des entreprises. Afin d'optimiser les compétences nationales, les députés ont suggéré que la proportion d'expatriés dans les entreprises opérant à Madagascar ne dépasse pas 20 % de l'effectif.

Le Craad-OI et le Collectif Tany ont publié un nouveau communiqué⁷ pour mettre en garde les députés et les sénateurs qui devront se prononcer en séance plénière. Les organisation écrivent notamment :

⁷ Cf. Blog Justmad - <https://p9.storage.canalblog.com/93/35/448497/133197906.pdf> - « Le projet de loi sur les investissements déroule le tapis rouge devant les accapareurs de terres »

« Une approbation de la loi sur les investissements par le Parlement malgaches qui est en fait « *une marchandisation qui ne dit pas son nom* », risque de dépouiller la population malgasy de toutes ses terres, alors que la moyenne nationale de la superficie des parcelles est inférieure à 1 ha. Face aux moyens considérables des entreprises contrôlées par les investisseurs étrangers accompagnés des avantages, incitations et protection que leur accorde l'Etat dans ce projet de loi, les familles malgasy, notamment les paysans, auront du mal à défendre leurs biens et à laisser des terres à leurs descendants. » Les organisations qualifient cette nouvelle loi de vecteur de colonisation. « *L'accapement de terres (...) est une nouvelle colonisation, non pas par une puissance coloniale, mais par des entreprises transnationales* » indique un communiqué du trio. Cette réglementation a « *une portée très limitée puisque ses principes ne concernent que les multinationales originaires d'Europe et constituent des recommandations sans valeur contraignante* » selon ces membres de la société civile. Par ailleurs, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) qui figure dans la loi est qualifié de « *menace dangereuse* » pour l'Etat en cas de litige avec les investisseurs, car les entreprises étrangères peuvent attaquer directement l'Etat, et les condamnations financières sont souvent très lourdes. »

23/05 - La nouvelle loi sur les investissements adoptée à l'unanimité par les 19 députés présente en séance. « *Nous sommes tous, quel que soit notre opinion politique, satisfaits du débat qui a pu avoir lieu au sein de cette institution pour l'adoption de cette loi* », déclare Heriniaina Andriambeloso, président de la commission promotion de l'industrialisation à l'issue du vote. La limitation du taux des employés étrangers, dans une firme internationale travaillant dans le pays, est l'un des changements apportés à cette proposition de loi. Les travailleurs avec compétence spécifique sont limités à 20 % de l'effectif total des employés d'une société détenue par un investisseur étranger ou travaillant avec des Malgaches.

26/05 - Loi sur les investissements - Le Sénat approuve le projet, sans amendement. Le président du Sénat, Herimanana Razafimahefa, a vivement félicité le ministère de l'Industrialisation, du commerce et de la consommation, déclarant : « *On le sent et il ressort que ce projet de loi qui vient d'être voté est plein de patriotisme.* »

17/05 - L'Accord sur la pêche thonière conclue avec l'UE à la fin de l'année passée va entrer en vigueur au mois de juillet. « *Ce nouvel accord remplacera celui qui a expiré le 31 décembre 2018. Madagascar peut s'attendre à une recette globale de 12 millions d'euros contre 7 dans la précédente configuration. Et un appui technique qui ira aux petits pêcheurs artisanaux d'un montant de 1,1 million d'euros contre 750 000 dans le passé* » a précisé Paubert Mahatante, ministre de la pêche et de l'économie bleue.

02/05 - Une passagère Malgache interceptée à l'aéroport de Nosy Be avec quatre lingots d'or pesant au total 2,95 kg. Elle devait embarquer à bord d'un vol Ethiopian Airlines à destination d'Addis Abeba. La prévenue a avoué vouloir exporter les lingots vers Dubaï.

27/05 - 43 tortues saisies à Toliara : l'application du « Dinabe » réclamée. Quatre personnes ont été arrêtées et poursuivies pour braconnage et trafic d'animaux protégés. Trois d'entre elles ont comparu devant le tribunal mais l'audience a été reportée au 6 juin à la suite de la demande de l'ONG Turtle Survival Advice (TSA), qui réclame une enquête approfondie. En effet, l'ONG a constaté que 38 de ces tortues provenaient de la réserve d'Itampolo, dont elle est responsable. Une convention collective visant à protéger ces animaux avait déjà été instaurée dans la région d'Atsimo-Andrefana. Baptisée « *Dinabe* » et ayant obtenu l'approbation du tribunal de première instance de Toliara pour entrer en vigueur en 2022, cette procédure aurait dû être mise en œuvre dans cette affaire. Le TSA réclame son application.

► Dérèglement climatique, environnement, aménagements

06/05 - 14 individus cultivant illégalement du maïs dans l'aire protégée de Menabe Antimena ont été arrêtés. Dix d'entre eux ont été placés en détention préventive tandis que les quatre autres attendent leur passage devant le parquet. Une arme à feu a été retrouvée en leur possession. Le 30 avril, un camion transportant 112 sacs de maïs plantés illégalement dans l'enceinte de l'aire protégée avaient été interceptés. Par ailleurs, un camion transportant 127 sacs de maïs et trois sacs d'arachides ont été interceptés le 3 mai par les autorités, toujours dans l'enceinte de Menabe Antimena. Quatre personnes ont été arrêtées. L'aire protégée de Menabe Antimena est un site de biodiversité exceptionnelle. Elle abrite des réserves spéciales, l'allée des baobabs qui est un patrimoine mondial, et des zones humides Ramsar. Elle est menacée par la déforestation. « *44 % de la forêt de l'APMA ont été perdues depuis la création de l'aire protégée en 2015* », indique la Fondation des aires protégées de Madagascar (FAPBM). Cette déforestation est notamment due à la culture de maïs et d'arachide.

30/05 - Les migrants du Sud exploitant l'aire protégée de Menabe Antimena auront droit à des titres fonciers. L'État fait appel à la mobilisation des partenaires. Lancé officiellement le 17 mars à Morondava, le projet titre vert pour Menabe Antimena voit la participation de nombreuses entités gouvernementales et d'appui au développement. « *« L'objectif principal est de préserver l'aire protégée tout en avançant dans la transformation agricole »* » a lancé le ministre de l'agriculture, Harifidy Ramilison. 1 300 ménages dont 500 ménages migrants et 800 ménages autochtones seront appuyés à travers ce projet. Les ménages migrants seront transférés vers des zones exploitables de Bezeky, loin du noyau dur de l'aire protégée. 1 700 ha seront mis à disposition de ces ménages, avec 2 ha en moyenne par ménage. Ils bénéficieront de logements, d'adduction d'eau, de centres de santé de base et d'établissements scolaires. Certains natifs de la région expriment un malaise. « *Nous donnons des terrains titrés à des personnes qui ont détruit les ressources que nous ont léguées nos aïeux. Est-ce normal ?* » se demande l'un d'eux. L'opération « *semble donner gain de cause à ces personnes alors qu'elles sont coupables de crimes environnementaux* ». 7 000 ha de terrain doivent être reboisés, dont la plus grande partie concernera le noyau dur de l'aire protégée et près de 17 000 ha de forêts sèches seront à restaurer. Le projet nécessite six millions de dollars, qui restent à réunir. « *Menabe Antimena fait face à une destruction de ses forêts, de sa faune et de sa flore depuis 20 ans* » a précisé Vina Marie Orléa, ministre de l'environnement.

16/05 - « La mort de poissons près de la mine de Rio Tinto à Madagascar ravive les griefs de la communauté », titre un article du site Mongabay⁸. En mars 2022, à la suite du déversement des eaux usées de la mine QMM, propriété de Rio Tinto, des milliers de poissons sont morts dans les lacs voisins, ce qui a déclenché des protestations et une enquête gouvernementale. Des groupes de la société civile affirment que les effluents de la mine pénètrent dans les plans d'eau voisins avec une régularité alarmante, mettant en danger la santé des populations et les privant de leurs moyens de subsistance, et que la société minière ne fait pas grand-chose pour améliorer la vie des Malgaches les plus touchés par ses activités. L'entreprise affirme qu'elle n'est pas responsable de la mort des poissons et qu'elle fournit de l'eau et de l'aide pour améliorer les relations avec les populations locales. « *S'ils veulent entretenir de bonnes relations, la première chose à faire est de ne pas rejeter des eaux usées non traitées dans l'eau potable des villageois* », a déclaré Tahiry Ratsiambahotra, un activiste malgache, à Mongabay.

27/05 - Le projet d'aménagement du bord de mer à Toamasina, dénommé « Miami » par Andry Rajoelina, sévèrement critiqué par Roland Ratsiraka. Le député et son conseil municipal ont fait un constat amer de ce projet non sollicité par la population et par les élus mais imposé par le pouvoir. En-dehors du peu d'infrastructures positives apportées par le projet, Roland Ratsiraka a tenu à rappeler « *l'aspect catastrophique en termes d'environnement et d'urbanisme de Miami aux USA* ». « *Pas de béton sur la plage ! a-t-il lancé. Et à partir de maintenant, nous ne verrons plus la mer ni la plage et nous n'aurons plus d'air marin comme avant ni une vue du port de loin* ».

27/05 - Centrale hydroélectrique de Volobe : l'Etat et la CGHV ont trouvé un terrain d'entente, après des négociations de 4 ans. 40 % de la consommation actuelle d'électricité. C'est l'équivalent de la capacité de production de la future centrale de Volobe Amont, selon Rémy Huber, DG de la Compagnie Générale d'Hydroélectricité de Volobe (CGHV). Les impacts de ce projet seront énormes. « *Avec une production de 120MW, la centrale permettra de donner accès à l'électricité à 2 millions de personnes, soit 8 % de population supplémentaire. Les coûts seront faibles et l'énergie de qualité. Ce projet va générer plus de 1 500 emplois directs et indirects et accélérera le désenclavement de la zone. (...) Il permettra de réduire l'importation et la consommation de fuel et contribuera au redressement financier de la Jirama* », ont présenté les initiateurs du projet, lors de la signature des contrats. Le projet contribuera également à sortir la Jirama de la dépendance aux énergies fossiles, à la fois coûteuses et polluantes. Quand Volobe sera opérationnelle, une grande partie de la production sera acheminée vers Antananarivo. D'autres grandes villes sur son passage, Antsapanana, Brickaville et Moramanga pourront aussi en bénéficier. Par ailleurs, la production sera largement suffisante pour répondre aux besoins croissants de la ville de Toamasina. Cette étape a été franchie grâce aux compétences complémentaires d'actionnaires de référence, dont Axian Energy, le groupe malgache des frères Amin et Hassanein Hiridjee, agissant dans le secteur de l'énergie en Afrique. La centrale devrait être opérationnelle en 2027.

Par ailleurs, l'État installe jusqu'à la fin de l'année 37 parcs solaires photovoltaïques dans 37 villes sur tout le territoire, dotés de batteries en appui, ce qui permettra d'électrifier plusieurs milliers de foyers, hors réseaux de la Jirama, grâce à la campagne de distribution massive de kits solaires.

27/05 - Reprise effective de la ligne ferroviaire FCE. Mission accomplie pour le ministre des transports, Valéry Ramonjavelo. En effet, trois mois après sa prise de fonction, la ligne ferroviaire Fianarantsoa Côte-Est

⁸ <https://news.mongabay.com/2023/05/fish-deaths-near-rio-tinto-mine-in-madagascar-dredge-up-community-grievances/>

renaît de ses cendres. En déplacement dans la Région Haute Matsiatra, le chef de l'Etat a inauguré la reprise de cette ligne qualifiée de mythique et vitale pour toute une région. La ligne se termine provisoirement à Manampatrana mais elle sera complètement opérationnelle en juin. Longue de 163 km, elle était suspendue depuis plusieurs années. Les locomotives étaient tombées en panne et les rails envahis par la végétation. Les employés se sont mis en grève en raison de salaires impayés depuis plusieurs années. Outre la remise en état des rails et l'acquisition de nouveaux wagons et locomotives, les 18 gares de la ligne ont également fait l'objet d'une réhabilitation. Le chef de l'Etat a noté que depuis son ouverture en 1936, la ligne FCE n'a pratiquement jamais fait l'objet de travaux d'entretien.

28/05 - Les organisations de la société civile condamnent la manière dont le chantier de l'autoroute Antananarivo-Toamasina a été lancé⁹. Malgré les conventions internationales et les textes législatifs et réglementaire, les travaux, comme à l'accoutumée, ont été entrepris et des expropriations forcées engagées sans permis environnemental, sans informations sur les pertes et bénéfices socio-économiques et environnementaux engendrés et surtout sans informations sur les sources, conditions et volume réel des sources et conditions de son financement. Les ONG regroupées dans la coalition Henika et soutenues par des ONG internationales, remercient l'ONE de les avoir invités à participer à la démarche de consultation publique en cours mais déplorent le très court délai accordé. L'itinéraire choisi par le gouvernement devrait traverser des sites protégés emblématiques et inestimables pour leurs richesses biologiques, physiques et écosystémiques : l'aire protégée d'Anjozorobe Angavo, la zone Ramsar de l'Alaotra et le corridor forestier d'Ankeniheny-Zahamena. Ce dernier devrait pourtant faire bénéficier plus de 15 000 ménages des financements internationaux REDD+. Les OSC exigent du gouvernement la suspension des travaux en cours pour permettre un débat préalable public et inclusif sur, entre autres, l'itinéraire final et complet, les pertes et bénéfices socioéconomiques et environnementaux et le respect du droit de propriété foncière, Les OSC demandent aux responsables concernés d'appliquer la transparence et la redevabilité et de donner accès aux citoyens aux informations concernant notamment le financement et la passation de marchés du projet.

26/05 - Près de 700 000 personnes dans 250 communes de sept régions ont déjà bénéficié du programme Rano Wash, d'une valeur de 30 millions de dollars. Dans le cadre du modèle Rano Wash, les experts en eau évaluent les coûts et les recettes des projets, perçoivent des redevances, installent des systèmes d'approvisionnement en eau à domicile ou dans des enceintes pour les abonnés et modernisent les installations sanitaires à des prix compétitifs. Les frais sont à la portée de la plupart des familles rurales. Une partie des revenus générés par les abonnements est reversée aux autorités locales. Le modèle pourrait être étendu pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre de communes, tout en fournissant des recettes aux autorités locales et en allégeant leurs charges grâce à des contrats avec des entreprises privées de distribution d'eau.

► Economie, social

04/05 - Entre 1960 et 2020, le revenu par habitant de Madagascar a diminué de 45 %. Fait remarquable, cela s'est produit dans un environnement largement exempt de conflits violents, ce qui est peut-être le seul cas de ce genre dans le monde. Selon la représentante de la Banque mondiale, Marie Chantal Uwanyiligira, les maigres progrès enregistrés pendant les périodes de relative stabilité ont été balayés par diverses crises, généralement politiques mais aussi climatiques et, plus récemment, par la pandémie de Covid-19. Malgré une modeste reprise économique après la dernière crise politique, de 2009 à 2013, le taux de croissance du PIB par habitant a été en moyenne à peine supérieur à 0 % par an tandis que la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté est passée de 72,5 % en 2012 à 75,2 % en 2022.

Marie Chantal Uwanyiligira souligne que Madagascar a besoin de toute urgence d'une période soutenue de croissance économique robuste s'étalant sur plusieurs années, qui permettrait au pays d'accumuler des actifs et de construire une base solide pour sa transformation économique. En d'autres termes, pour réduire la pauvreté à Madagascar, il est essentiel d'augmenter la croissance. Une forte croissance est possible mais un engagement fort en faveur des réformes économiques est nécessaire pour assurer sa durabilité, ajoute-t-elle. D'après la représentante de la Banque mondiale, Madagascar doit établir une coalition en faveur de la croissance qui donne la priorité à la création d'un cadre institutionnel solide nécessaire à un secteur privé dynamique et compétitif. Cela nécessite une administration publique stable, fiable et efficace, capable de fournir des infrastructures et des services.

05/05 - La Jirama a obtenu de l'État 441 milliards d'ariary d'aides financières au 1^{er} trimestre alors que les coupures d'électricité gagnent en intensité dans toutes les régions. « Ces allocations ont permis d'apurer les factures des fournisseurs de la Jirama », a soutenu la ministre de l'économie et des finances, Rindra

⁹ Cf. Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/30/15/448497/133236768.pdf>

Hasimbelo Rabarinirinarison. Cette déclaration publique s'inscrit dans l'un des engagements souscrits auprès du FMI dans le cadre de la troisième mission de revue de la Facilité élargie de crédit (FEC) : il a été convenu en effet entre les deux parties que le gouvernement publie mensuellement les transferts de fonds de l'État vers les comptes d'exploitation de la Jirama. Cette transparence est d'autant plus exigée que la Jirama est encore placée sous la direction de deux de ses cadres supérieurs de façon intérimaire. Le recours à un cabinet étranger a été décidé pour évaluer les compétences des prétendants au poste tant convoité mais aussi redouté de directeur général. La Jirama réclame pour sa part 305 milliards d'ariary d'impayés de la part de l'État, son principal actionnaire devenu son plus gros débiteur. *Tribune* écrit : « *Les débâcles ne cessent de se succéder à la Jirama. De la mauvaise gestion à la corruption, en passant par la vétusté des matériels et de l'impasse financière due aux énormes dettes et impayés, la Jirama a dû mal à se relever. Pour certains observateurs, l'ouverture à la concurrence ou la privatisation de cette société d'état reste l'unique solution.* »

06/05 - Les factures impayées de la Jirama à son fournisseur d'énergie verte, la société Tozzi Green Madagascar, s'élèvent à 250 milliards Ar. Le PDG, Davide Giachero, a alerté à plusieurs reprises les autorités, sans obtenir gain de cause. « *Etant donné le silence prolongé de votre part, nous nous trouvons dans une situation de force majeure qui nous oblige à prendre la décision de mettre en arrêt de production les centrales hydroélectriques de Sahanivotry, Maroantsetra et Farahantsana Mahitsy à partir du 5 mai, jusqu'à la régularisation complète de la situation d'impayés* », a-t-il précisé dans un courrier adressé au ministre de l'énergie. La Jirama s'inscrit en faux contre cette déclaration. Elle déclare que « *le partenariat entre la Jirama et la société Tozzi Green Madagascar n'est pas rompu. Celle-ci continue d'approvisionner en énergie la société. Les deux parties se sont déjà rencontrées et un compromis a été trouvé* »

12/05 - Le processus de recrutement des dirigeants de la Jirama est lancé. Le gouvernement, le conseil d'administration de la Jirama, avec l'assistance de la Banque mondiale, font part de la mise en œuvre d'un processus de recrutement d'un « *manager de redressement* ». Il aura comme mission « *le rétablissement de la santé financière de la Jirama et l'atteinte de l'objectif du Plan émergence Madagascar en matière d'augmentation de l'accès à l'électricité* ». Le candidat devra posséder une expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans le pilotage de grandes structures commerciales ou d'Etat. Sur ces années d'expériences, il devra avoir consacré au moins cinq années à la gestion de situations de crise et de redressement d'organisations. Celui ou celle qui sera recruté aura un contrat de travail de deux ans renouvelable. Un autre poste est également à promouvoir : celui de « *directeur administratif comptable et financier de redressement* ». Les candidats doivent être des professionnels possédant une expérience d'au moins 10 ans dans une fonction similaire au sein d'une grande société privée ou public à dimension nationale ou internationale.

19/05 - Jirama : l'Etat vient une fois de plus au secours de la Jirama. Cette fois-ci, ce ne sera plus sous forme d'une subvention mais de prêt. Grâce à ce prêt, la compagnie va pouvoir honorer ses obligations vis-à-vis de ses fournisseurs et retrouver son rythme normal de production d'électricité et mettre un terme aux délestages qui ont été généralisés ces derniers temps.

16/05 - Le projet de construction de centrales solaires dans 36 districts progresse selon le calendrier établi par le ministère de l'énergie et des hydrocarbures. Ce dernier est engagé dans une course contre la montre pour gagner son pari dans les délais impartis, c'est-à-dire dans le courant de cette année 2023. « *L'électricité devrait être disponible pour l'ensemble du peuple malgache, mais pas uniquement aux usagers de la Jirama* », a déclaré le ministre lors de sa prise de fonction, le 21 février. Certaines centrales sont déjà opérationnelles, d'autres sont en cours de construction.

08/05 - La ministre de l'économie et des finances tient à rassurer l'opinion sur les rumeurs selon lesquelles l'Etat est à court de trésorerie pour financer ses dépenses. « *Il y des recettes qui rentrent dans les caisses de l'Etat d'une manière permanente et régulière* » a-t-elle précisé. L'administration peut rencontrer des difficultés passagères de trésorerie liées à la conjoncture. C'est notamment le cas pour les taxes sur les produits pétroliers. « *Déjà l'année dernière, les compagnies pétrolières n'ont pas pu s'acquitter à temps de leurs droits et taxes en raison des difficultés rencontrées, consécutivement à la flambée des cours du pétrole sur le marché international* », a expliqué la ministre. Ce problème a été résolu grâce à un accord consistant en des échanges de bons du trésor entre l'Etat et les pétroliers. « *Conformément aux directives du président de la République tous les prestataires seront payés.* » a conclu Rindra Hasimbelo Rabarinirinarison.

12/05 - Environnement des affaires : « Le niveau de corruption n'a jamais été aussi élevé à Madagascar », affirme le président du Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM), Thierry Rajaona. À titre d'illustration il rappelle que « *la Grande Ile est classée au 4e rang des pays les plus pauvres au monde alors qu'elle est championne du monde concernant le ratio de dépenses électorales par habitant, dépassant même les niveaux de la France et des Etats-Unis. (...). Au niveau du GEM, nous ne nous opposons pas si une entreprise désire soutenir un candidat aux élections. En revanche, nous réclamons une transparence quant au financement octroyé durant les campagnes électorales ainsi que la publication d'un décret d'application de*

la loi relative au financement des élections promulguée en 2011. D'aucuns reconnaissent que le candidat doit rembourser, une fois élu, en lançant des appels d'offres pour acquérir des marchés publics fictifs, entre autres ».

15/05 - Les importations de riz ont fortement augmenté durant les deux premiers mois de 2023. Elles ont été évaluées à 151 322 tonnes contre 113 299 tonnes pour la même période de 2022. Madagascar est en période de soudure, d'où une tendance à la hausse des prix sur les marchés. Le passage du cyclone Cheneso en janvier et du cyclone Freddy qui a touché les côtes de la Grande Ile fin février a aussi rendu difficile les opérations de commercialisation.

Le gouvernement vise l'autosuffisance en riz en 2024, à travers son programme de développement de la riziculture, dans le Pacte sur la souveraineté alimentaire et la résilience de Madagascar. Le rendement moyen national qui était de 2,5 tonnes par hectare en 2022 devra atteindre 3,4 tonnes en 2027, avec une hausse de 10 % de la production annuelle et une réduction des pertes post-récolte, renforcée par une amélioration significative de la qualité du riz. L'accent devra être mis sur les périmètres irrigués à maîtrise totale de l'eau, qui peuvent offrir une double, voire une triple culture, et des rendements dépassant les 4,2 tonnes par hectare. Les pertes post-récoltes dans la production de riz étaient estimées à 15 % en 2022. L'Etat vise à les réduire à 7 % en 2027. Ces pertes ont un impact important, non seulement sur les revenus des producteurs, mais également sur la nutrition et la sécurité alimentaire. La formation des agriculteurs au traitement après récolte et à l'entreposage des cultures figure parmi les pistes avancées par le Fida. Relier les agriculteurs à des marchés rentables constitue une autre étape essentielle pour réduire les pertes.

16/05 - La levée effective du prix plancher de 250 dollars le kilo de vanille à l'exportation inquiète des acteurs de la filière. Cette mesure, censée donner un second souffle à un secteur en difficulté face à des acheteurs internationaux très frileux, soulève encore de nombreuses interrogations parmi ses acteurs. Si la mesure va dans le bon sens, les exportateurs craignent néanmoins que ce ne soit pas suffisant pour arriver à écouler les stocks importants. « *Les importateurs savent qu'il y a une libéralisation et donc il y a une compétition des prix : ils veulent acheter à des prix plus bas, alors que nous avons déjà acheté la vanille, au prix de 500 000 ariary [104 euros environ]* », déplore l'un d'eux. Une attitude attentiste des acheteurs internationaux que confirme également Georges Geeraerts, le président du Groupement des exportateurs de vanille.

19/05 - Le salaire minimum d'embauche fixé à 238 000 Ar [50 €] dans le secteur privé, soit en hausse de 10 %. Cette décision a été prise suite à la réunion des partenaires sociaux le 17 janvier. L'Etat n'a ainsi plus à subventionner le gap entre le salaire minimum convenu l'an dernier et le salaire pouvant être supporté par le patronat, afin que les employés puissent toucher un salaire minimum de 250 000 Ar.

23/05 - Le conseil des ministres a validé la ratification de quatre conventions de l'OIT relatives aux principaux instruments sur la sécurité et la santé au travail. La décision constitue « *une grande avancée pour le pays* », selon les syndicats. La convention 190, notamment, correspond au premier traité international qui reconnaisse « *le droit de chacun à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, y compris de violence et de harcèlement fondés sur le genre* ».

► **Coopération, bailleurs de fonds**

12/05 - La Banque mondiale et l'AFD accordent un financement de 227 millions de dollars à Madagascar. Le financement soutiendra l'agriculture durable face au changement climatique. Les fonds seront débloqués par la Banque mondiale (200 millions de dollars) et par l'AFD qui devrait approuver une enveloppe de 25 millions d'euros en juillet. Le financement alloué soutiendra le développement de l'agriculture résiliente au climat de deux grandes régions agricoles : Alaotra-Mangoro et Sofia. Il s'agira de soutenir des opérations de restauration des bassins versants menées par les communautés locales. Les autorités prévoient également de financer la réhabilitation de 30 000 ha de périmètres irrigués, de 30 000 ha de bassins versants et de 150 km de routes rurales pour améliorer l'accès aux marchés et ainsi limiter les pertes post-récolte. Le financement est également destiné à soutenir les investissements des agricultures dans la micro-irrigation et la gestion durable des paysages sur au moins 61 000 ha. L'objectif à terme est d'accompagner 150 000 ménages dont 165 000 agriculteurs, qui bénéficieront du déploiement de bons d'intrants boostés par la blockchain et des formations sur l'agriculture intelligente face au climat et les pratiques agroécologiques. Le gouvernement s'est engagé à atteindre l'autosuffisance alimentaire et à stimuler la croissance et la résilience du secteur rural, tel que souligné dans le Plan d'émergence Madagascar (PEM). L'agriculture représente 29 % du PIB du pays, selon Fida.

19/05 - Le volume de l'engagement bilatéral en cours de l'Allemagne s'élève à 480 millions d'euros destinés à l'appui financier, technique et humanitaire. L'Allemagne est actuellement le deuxième bailleur

de fonds bilatéral avec les financements des projets de coopération estimés à 110 millions d'euros depuis deux ans.

25/05 - Les Nations unies ont alloué 8,5 millions de dollars pour porter secours aux 335 000 personnes vivant dans les zones les plus touchées par les cyclones, a indiqué le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Selon l'OCHA, les efforts humanitaires se poursuivent dans le Sud-Est, frappé par des cyclones ces deux dernières années. Plus de 870 000 personnes à Madagascar ont besoin d'aide dans les régions touchées par les tempêtes. Cette année, l'ONU a distribué de la nourriture, de l'eau potable et des services d'assainissement et d'hygiène à 439.000 personnes.

25/05 - Les programmes de protection sociale initiés par le gouvernement se renforcent. 623 000 ménages répartis dans tous les districts devraient bénéficier de « *Ankohonana miatrika* ». Le projet constitue un moyen devant permettre aux foyers d'être résilients aux chocs économiques. Financé à hauteur de 50 millions de dollars, il entre dans le cadre de l'extension et du renforcement de la couverture des programmes de filets sociaux de sécurité existants. Le pays comptabilise actuellement plus d'un million de bénéficiaires de ces programmes. Un autre projet, dénommé « *projet de filets sociaux de sécurité et de résilience à Madagascar* », devrait débiter cette année. Ciblant plus de trois millions de personnes, soit 13 % des ménages extrêmement pauvres dans les 23 régions, le projet est financé à hauteur de 250 millions de dollars par la Banque mondiale. Il vise à assurer la continuité des programmes de filets de sécurité de base et de riposte aux crises qui affectent les ménages pauvres et vulnérables. Le projet devrait également permettre de fournir « *des ressources pour une modeste augmentation de la couverture des programmes* ».

27/05 - Genre et climat : un appel à projets lancée par le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France dans le cadre du Fonds Piscca (Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs) qui se focalise cette année sur les « *femmes résilientes et actrices de la lutte contre le changement climatique et ses effets* ». Ce fonds est un mécanisme d'appui à la société civile. Il octroie un financement à des projets innovants liant ces deux volets et vise à améliorer la résilience des femmes et des jeunes filles à travers la promotion de l'autonomisation et l'appui aux actions pour lutter contre le changement climatique et ses effets. L'enveloppe allouée s'élève à 750 000 euros pour l'ensemble des projets. Depuis 1996, le Fonds Piscca a financé 220 microprojets, mis en œuvre sur une période de 12 à 24 mois, ainsi que le renforcement d'acteurs locaux, le tout financé à hauteur de 9,5 millions d'euros.

29/05 - L'Allemagne, l'un des plus anciens partenaires de Madagascar (140 ans), s'est engagée à verser 47 millions d'euros pour la période 2023/2024. « *Cette somme est dédiée à l'environnement et à la protection de la biodiversité. Elle inclut le développement rural et la sécurité alimentaire ainsi que la pêche et l'aquaculture durable, le climat et les énergies renouvelables, sans oublier l'électrification rurale, le développement communal inclusif, la décentralisation et la lutte contre la corruption* », précise *Tribune*. Ce dernier point est exigé par tous les partenaires qui signent des accords financiers avec Madagascar. Ce n'est donc pas un hasard de voir **l'UE renforcer son soutien à Transparency International Initiative Madagascar**. Un accord de subvention pour soutenir le projet : « *Malagasy miady isanandro amin'ny kolikoly sy ny amboletra* » (Les Malgaches luttent contre la corruption et les pots-de-vin au quotidien.) a été signé le 27 mai. Plusieurs études ont été lancées par cette ONG concernant les conséquences de la corruption sur la santé, l'enseignement, le milieu carcéral et plus généralement sur la vie des Malgaches. Des formations ont été lancées en faveur de l'éducation des citoyens à l'approche des élections.

Taux de change au 31/05/2023 : 1 euro = 4 707 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, La Vérité, ~~La Gazette 2G~~, Orange.mg, Madagate, 2424.mg, Newsmada, RFI